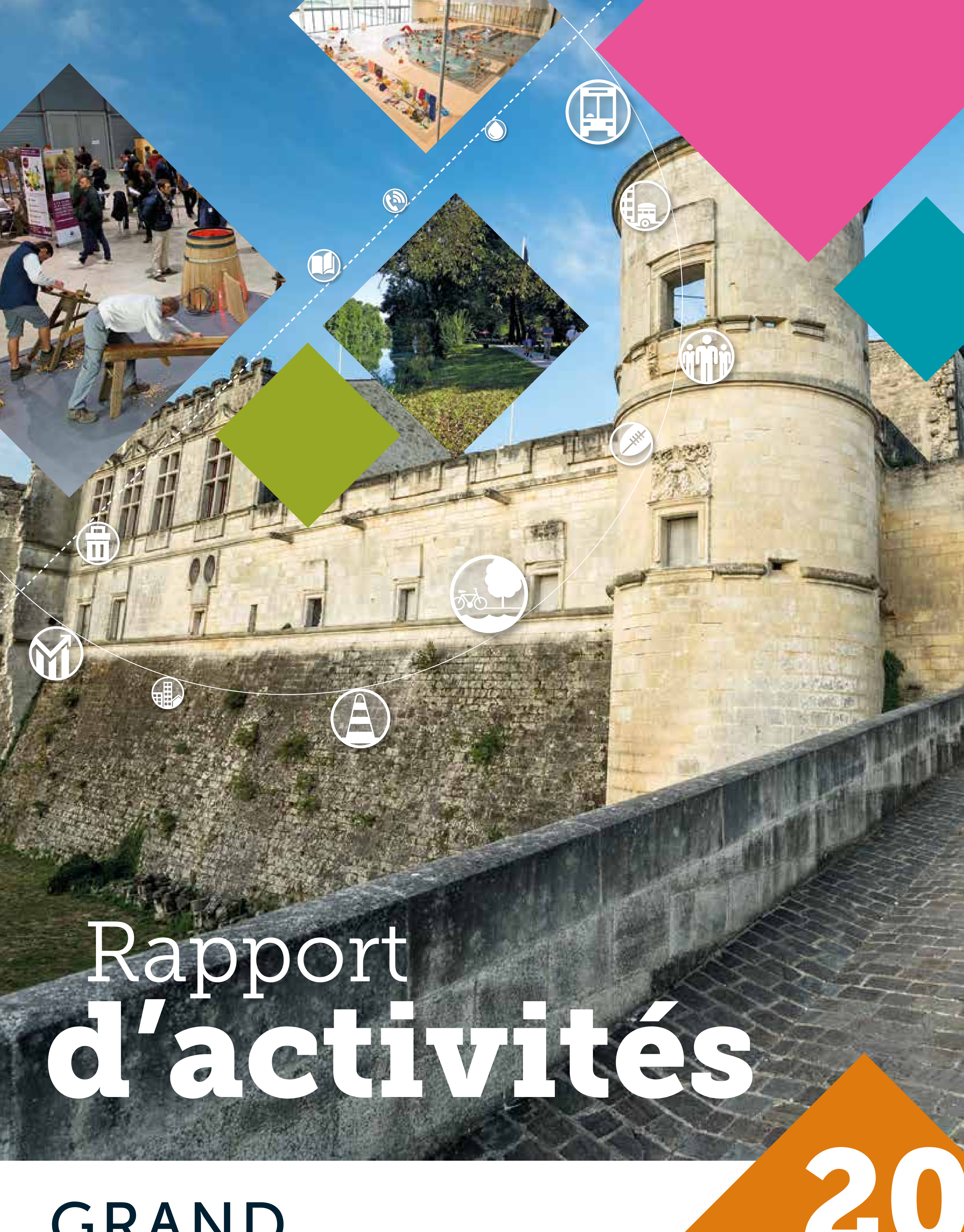


Rapport d'activités

GRAND COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

2018

Sommaire





Madame, Monsieur,

Ce rapport d'activités fait état des actions et réalisations menées par Grand Cognac pour l'année 2018.

Obligation légale pour tous les établissements publics de coopération intercommunale, ce rapport est l'occasion de revenir sur une année importante, la deuxième de notre communauté d'agglomération.

L'année 2018 a été placée sous le signe de l'harmonisation des compétences. Notre travail a été guidé par un principe clair et constant : les domaines qui dépassent l'intérêt communal ont vocation à être du ressort de Grand Cognac. Telle est la stratégie que nous avons suivie sur la répartition des compétences, et donc sur la rédaction des statuts adoptés en juin 2018, afin d'assurer un maillage équitable des équipements et des services, au plus près des habitants.

L'année 2018 nous a également permis de développer, conforter et élargir un certain nombre d'actions à destination de l'ensemble des communes et des citoyens, dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, du sport, de la culture, ou encore du développement économique et touristique.

En parallèle, un travail a été mené pour l'harmonisation des règles en matière de régime indemnitaire et de règles sociales pour le personnel communautaire, de même que la rédaction du règlement intérieur, afin de poser un cadre commun à l'ensemble des agents.

Ainsi, c'est un retour synthétique sur cette année dense qui vous est proposé dans ce rapport d'activités.

Il me donne également l'opportunité de remercier à nouveau l'ensemble des élus et agents communautaires, qui ont porté la réalisation de ces actions. La mise en place de l'agglomération, la technicité des sujets à traiter, leur complexité, la recherche permanente de l'intérêt général et d'un point d'équilibre juste et équitable ont mobilisé beaucoup d'énergie, et je tiens à souligner l'investissement de chacun.

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport d'activités 2018 de Grand Cognac !

Jérôme Sourisseau
Président de Grand Cognac

Grand Cognac et son **fonctionnement**






Le territoire de Grand Cognac

Grand Cognac est une communauté d'agglomération issue de la fusion, au 1er janvier 2017, des communautés de communes de la région de Châteauneuf, de Grande Champagne, de Grand Cognac et de Jarnac. Grand Cognac est composé en 2018 de 58 communes[1], sur un territoire allant de Bréville à Bellevigne et d'Ars à Hiersac. Le territoire de Grand Cognac compte 69 833 habitants et s'étend sur 754,3 km².

70 000 habitants

57 communes[1]

754 km²

BRÉVILLE
MESNAC
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC
CHERVES-RICHEMONT
SAINTE-SÉVÈRE
HOULETTE
RÉPARSAC
SIGOGNE
LOUZAC-SAINT-ANDRÉ
NERCILLAC
JAVREZAC
BOUTIERS-SAINT-TROJAN
CHASSORS
FOUSSIGNAC
FLEURAC
SAINT-LAURENT-DE-COGNAC
COGNAC
LES MÉTAIRIES
SAINT-BRICE
MÉRIGNAC
JULIENNE
JARNAC
TRIAC-LAUTRAIT
CHÂTEAUBERNARD
MERPINS
BOURG-CHARENTE
HIERSAC
MOULIDARS
MAINXE-GONDEVILLE
BASSAC
GENSAC-LA-PALLUE
SAINT-SIMON
GIMEUX
SAINT-MÊME-LES-CARRIÈRES
ARS
GENTÉ
GRAVES-SAINT-AMANT
VIBRAC
CHAMPMILLON
SAINT-SIMEUX
SALLES-D'ANGLES
SEGONZAC
ANGEAC-CHAMPAGNE
ANGEAC-CHARENTE
MOSNAC
BOUTEVILLE
SAINT-PREUIL
SAINT-FORT-SUR-LE-NÉ
JUILLAC-LE-COQ
CHATEAUNEUF S/CHARENTE
BONNEUIL
VERRIÈRES
LIGNIÈRES-SONNEVILLE
AMBLEVILLE
BIRAC
BELLEVIGNE
CRITEUIL-LA-MAGDELEINE

1 Au 1er janvier 2019, les communes de Gondeville et Mainxe ont fusionné pour devenir Mainxe-Gondeville. Grand Cognac compte désormais 57 communes.

Les organes de la communauté d'agglomération

◆ Grand Cognac est administré par le **conseil communautaire,** qui est l'organe délibérant de la collectivité. Il prend les décisions dans les limites fixées par la loi, par les statuts et l'intérêt communautaire. Celui-ci se compose de 96 conseillers titulaires et de 51 suppléants, issus de l'ensemble des communes.

◆ **Le bureau** est un organe consultatif, qui émet un avis sur l'ensemble des délibérations et projets structurants de l'agglomération. Il se compose du président, de 14 vice-présidents, de 8 conseillers délégués et de 44 conseillers communautaires, afin d'assurer une représentation de chaque commune.

◆ **La conférence des présidents** est une réunion informelle du président, des vice-présidents et conseillers délégués, qui assure la transversalité entre les politiques publiques de Grand Cognac.

Plusieurs commissions thématiques
se réunissent en amont du conseil communautaire.
Elles ont pour rôle d'étudier les projets,
de préparer les décisions et de suivre leur réalisation.
Elles sont au nombre de huit.

- Administration générale, finances
- Culture, patrimoine
- Développement durable, participation citoyenne
- Économie, tourisme, agriculture, fleuve Charente
- Mobilités, voirie
- Petit et grand cycle de l'eau
- Sport, enfance, jeunesse
- Territoire



Les compétences

Grand Cognac exerce des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives, en lieu et place des communes membres.
Au 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération a repris les compétences des anciennes communautés de communes. Lors du séminaire du 3 février 2018, les élus ont fait le choix d'**harmoniser les domaines d'intervention de Grand Cognac,** afin d'**assurer l'équité et la solidarité sur l'ensemble du territoire.**
La première version des nouveaux statuts de Grand Cognac a été adoptée par les élus communautaires le 28 juin 2018, puis validée par les conseils municipaux, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Plusieurs révisions sont intervenues depuis pour apporter des précisions techniques.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Zones d'activités, soutien à l'emploi, insertion, attractivité, Projet alimentaire territorial



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Instruction des demandes d'urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal

VOIRIE

Entretien des voiries d'intérêt communautaire, soutien aux communes pour l'entretien des voiries communales

MOBILITÉS

Réseau de bus urbain Transcom, service Trans'porte, cheminement doux





ENFANCE ET JEUNESSE

Création, entretien et gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants (accueil collectif pour la petite enfance, multi-accueil, relais d'assistant(e)s maternel(le)s, lieux d'accueil enfants parents), structures d'accueil de loisirs, scolaire (pour le Jarnacais – fin au 31 décembre 2018)

de Grand Cognac



Le conseil communautaire

Président



Jérôme SOURISSEAU
(Bourg-Charente)

Vice-présidents



Véronique MARENDAT
(Segonzac)
Développement économique, emploi et formation



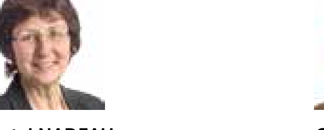
Annick-Franck MARTAUD
(Houlette)
Enfance, jeunesse, patrimoine communautaire



Jean-Paul ZUCCHI
(Châteauneuf-sur-Charente)
Équilibre des territoires



Alain RIFFAUD
(Cherves-Richemont)
Aménagement du territoire

Chantal NADEAU
(Gimeux)
Tourisme



Gérard FAURIE
(Angeac-Champagne)
Sport



Pierre BERTON
(Saint-Simeux)
Valorisation du fleuve Charente



Pierre-Yves BRIAND
(Châteaubernard)
Mobilités



François RABY
(Jarnac)
Administration générale, commande publique, agriculture



Jérôme ROYER
(Jarnac)
Logement et habitat



Pascale BELLE
(Javrezac)
Développement durable et participation citoyenne



Mickaël VILLEGER
(Châteauneuf-sur-Charente)
Petit et grand cycle de l'eau



Nicole ROY
(Bassac)
Culture



François RAUD
(Genté)
Ressources humaines

Conseillers délégués



Romuald CARRY
(Cognac)
Relations avec les associations sportives



Rémy BRIAULT
(Salles-d'Angles)
Voirie



Bernard DUPONT
(Nercillac)
Assainissement



Dominique PETIT
(Châteaubernard)
Compétence GEMAPI



Alain CHOLLET
(Saint-Laurent-de-Cognac)
Patrimoine bâti communautaire



Bernard POPELARD
(Champmillon)
Patrimoine vernaculaire et historique



Monique MARTINOT
(Bellevigne)
Enfance, jeunesse



Bernard MAUZE
(Gensac-la-Pallue)
Projet de territoire

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES
Marilyne AGOSTINHO-FERREIRA (Cognac)
André BARAUD (Bellevigne)
Noël BELLIOT (Cognac)
Sébastien BRETAUD (Triac-Lautrait)
David CHAGNEAUD (Hiersac)
Simon CLAVURIER (Cognac)
Jean-Christophe COR (Mérignac)
Xavier DAUDIN (Bellevigne)
Christian DECOODT (Merpins)
Jean-Jacques DELAGE (Saint-Simon)
Michel DESAFIT (Verrières)
Nicole DESCHAMPHAMLAERE (Fleurac)
Jacques DESLIAS (Bouteville)
Martial DESPORT (Moulidars)
Georges DEVIGE (Foussignac)
Guy DEWEVRE (Mosnac)
Christian DUFRONT (Angeac-Charente)
Élisabeth DUMONT (Gondeville[1])
Richard FERCHAUD (Cognac)
Michel FOUGERE (Criteuil la Magdeleine)
Stéphanie FRITZ (Cognac)
Gérard GAYOUX (Bonneuil)
Philippe GESSE (Jarnac)
Laurence GIRARD (Sainte-Sévère)
Didier GOIS (Mesnac)
Christel GOMBAUD (Châteaubernard)
Michel GOURINCHAS (Cognac)
Jean GRAVERAUD (Ambleville)
Marie-Christine GRIGNON (Vibrac)
Claude GUIARD (Birac)
Claude GUINDET (Cognac)
Jean-François HEROUARD (Cognac)
Stéphanie HIBON-MINET (Châteauneuf-sur-Charente)
Chantal HILLAIRET (Bellevigne)
Marianne JEANDIDIER-REYNAUD (Cognac)
Christian JOBIT (Graves-Saint-Amant)
Gérard JOUANNET (Cognac)
Danielle JOURZAC (Cognac)
Lilian JOUSSON (Louzac-Saint-André)
Mehdi KALAI (Breville)
Jean-Marc LACOMBE (Julienne)
Nathalie LACROIX (Cognac)
Patrick LAFARGE (Chassors)
Isabelle LASSALLE (Cognac)
Bertrand LAURENT (Les Métairies)
Colette LAURICHESSE (Segonzac)
Michelle LE FLOCH (Cognac)
Jean-Louis LEVESQUE (Châteauneuf-sur-Charente)
Eric LIAUD (Châteaubernard)
Françoise MANDEAU (Cognac)
Bernard MARCEAU (Saint-Même-les-Carrières)
Pascal MARTIN (Saint-Fort-sur-le-Né)
Dominique MERCIER (Lignières Sonneville)
Christian MEUNIER (Reparsac)
Anne-Marie MICHENAUD (Cognac)
Philippe NIFENECKER (Boutiers-Saint-Trojan)
Jean-Marie NOUVEAU (Juillac Le Coq)
Catherine PARENT (Jarnac)
Francis PAUMERO (Cherves-Richemont)
Martine PIERRE (Bellevigne)
Bernard PISSOT (Mainxe[1])
Annie-Claude POIRAT (Cognac)
Emilie RICHAUD (Cognac)
Jean-Philippe ROY (Sigogne)
Christophe ROY (Jarnac)
Patrick SEDLACEK (Cognac)
Dominique SOUCHAUD (Saint-Sulpice-de-Cognac)
Jean-Claude TESSENDIER (Saint-Brice)
Olivier TOUBOUL (Cognac)
Hélène TOURNADRE (Ars)
Jean-François VALEGEAS (Cognac)
Nadia VARLEZ (Cherves-Richemont)
Marie-Jeanne VIAN (Saint-Preuil)

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉANTS
Michel AMIAUD (Ars)
Jean-Claude ANNONIER (Champmillon)
Joël BAUDIN (Gimeux)
Martine BEAUMARD (Hiersac)
Carmen BERNARD (Genté)
Martine BONNENFANT-TROCHUT (Nercillac)
Martine BOUILLON (Saint-Brice)
Françoise BOULOU (Mérignac)
Jean-Philippe BRISSON (Angeac-Charente)
Thérèse BRUNELLIERE (Boutiers-Saint-Trojan)
Annie CHAUVIN (Réparsac)
Ludovic DAVIAUD (Angeac-Champagne)
Elaine DUPUIS (Moulidars)
Emmanuel DURAND (Julienne)
Michel ECALLE (Fleurac)
Alain FAURIE (Gensac-la-Pallue)
Philippe FORT (Verrières)
Karine GANRY (Mesnac)
Claudine GAZEAU (Saint-Preuil)
Stéphane GEFFARD (Juillac Le Coq)
Valérie GEMARD (Ambleville)
Dominique GRAVELLE (Saint-Laurent-de-Cognac)
Robert GUILLOTON (Salles-d'Angles)
Marie-Laure HUMEAU SAINT MARTIN (Louzac-Saint-André)
Gérard JOUBERT (Javrezac)
Patrick LAGARDE (Lignières-Sonneville)
Laurence LAMARQUE (Merpins)
Sébastien LANDIER (Foussignac)
Bruno LAURENÇON (Mainxe[1])
Dominique LAVENAT (Bassac)
Yves MANY (Vibrac)
Sandra MARSAUD (Saint-Même-Les-Carrières)
Élisabeth MARTRON (Saint-Simon)
Christian MATIGNON (Criteuil-La-Magdeleine)
Bruno MELIER (Gondeville[1])
Philippe MERLIERE (Bourg-Charente)
Jean-Pierre MEUNIER (Sigogne)
Bruno NAUDIN (Bonneuil)
Laurent NOUVEAU (Bouteville)
Pierre PEROT (Houlette)
Serge PUAUD (Mosnac)
Gilbert RAMBEAU (Saint-Fort-sur-le-Né)
Jessica REDEUIL (Salles d'Angles)
Géraldine ROY (Saint-Simeux)
Marie-Claude SATONY (Graves-Saint-Amant)
Pierre THOMAS (Les Métairies)
Isabelle TOFAN (Birac)
Farida-Emilie VALLET (Bréville)
Dominique VERAL-BOISFERON (Sainte-Sévère)
Eric VERGER (Chassors)
Pascal VINSONNEAU (Triac-Lautrait)

1 Au 1er janvier 2019, les communes de Gondeville et Mainxe ont fusionné pour devenir Mainxe-Gondeville.



Développement économi… et touristi…

Les actions en matière de développement économique et touristique de Grand Cognac contribuent à l'attractivité et au dynamisme du territoire, et sont ainsi vecteurs d'emploi.


que
que



Développement **économique**

Grand Cognac agit pour le développement du territoire communautaire, en portant ou accompagnant des projets structurants et en conseillant les acteurs économiques.

Grand Cognac compte **22 zones d'activités communautaires** pour une superficie globale aménagée de 390 hectares, représentant plus de 5 000 emplois. Afin de répondre aux sollicitations foncières des entreprises toujours plus importantes, des projets d'extension de zones d'activités existantes sont programmés, notamment à Genté, Salles-d'Angles, Segonzac et Gensac-la-Pallue. Par ailleurs, Grand Cognac a lancé une étude d'opportunité/faisabilité portant sur la création de trois nouvelles ZAE. Grand Cognac dispose également de plusieurs bâtiments à vocation économique, dont deux Hôtels d'entreprises à Cognac et Jarnac.

◆ Au total, près de 8 000 établissements sont recensés sur le territoire du Grand Cognac. Le service Développement économique de Grand Cognac, avec son réseau de partenaires, accompagne le **développement social, technologique ou encore immobilier** de ces entreprises. En 2018, ce sont ainsi 75 entreprises qui ont bénéficié d'un accompagnement local, dont 35 porteurs de projets.

◆ Concernant l'accompagnement des porteurs de projet à la création et/ou à la reprise d'entreprises, Grand Cognac a intégré le dispositif régional **« Entreprendre, la Région à vos côtés »**. Des points d'accueil individuel sont proposés sur le territoire de l'agglomération.

◆ Au 31 décembre 2018, dans le cadre de l'harmonisation des compétences, les cinq multiples ruraux sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Jarnac, et le marché couvert de Jarnac, ont été restitués aux communes.



Grand Cognac a saisi l'opportunité du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui s'impose aux intercommunalités, pour rédiger sa stratégie de développement économique. Celle-ci permet de définir le cadre d'intervention de l'agglomération.

Les 5 axes de la stratégie de développement économique de Grand Cognac



1 Conforter le rôle de l'agglomération en matière d'**animation économique du territoire**

2 Développer et structurer les **infrastructures à vocation économiques**

3 **Soutenir la politique des filières et l'entrepreneuriat,** la diversification économique tout en s'assurant d'un aménagement économique durable du territoire

4 Soutenir l'emploi local, l'insertion des publics fragilisés et **conforter la qualité de vie au travail**



5 S'assurer de la valorisation, de la transmission et du **développement des compétences**

◆ Tous les trimestres, Grand Cognac propose un espace d'échanges et de débats, destinés aux acteurs économiques locaux, dans le cadre des **« Petits déjeuners de l'économie »**. En 2018, quatre sujets ont été abordés : les financements européens, la loi sur la protection des données, le programme régional « Usine du futur » et la question de l'image des entreprises sur les réseaux sociaux.

◆ Face aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises de l'interfilière du cognac, le territoire s'est engagé dans une démarche de Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPECT) dénommée **« DEFI Cognac »**, autour de 3 axes de travail : le recrutement, la formation et la sécurisation des parcours professionnels. En 2018, deux actions ont été menées, relatives à la fidélisation des salariés en viticulture d'une part, et au lancement des travaux sur le guide d'attractivité du territoire d'autre part.

◆ Grand Cognac a lancé, grâce au soutien financier de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la réalisation d'une étude d'opportunité concernant le projet de **« Pôle des métiers du cognac et des spiritueux »**.

◆ Dans le cadre de sa politique de développement économique, Grand Cognac a initié des **rapprochements avec la technopole charentaise Eurekatech, qui a pour mission le développement et l'accompagnement de l'innovation.** Grand Cognac a pris part en 2018 à la réflexion stratégique avec Grand Angoulême, intercommunalité membre d'Eurekatech, pour développer des projets et actions en commun.

◆ Territoire riche en opportunités, Grand Cognac a été retenu en novembre 2018 dans le dispositif national **« Territoires d'Industrie »**, qui a pour objectif de redynamiser l'industrie française autour de quatre enjeux majeurs : recruter, innover, attirer des projets et simplifier.

◆ L'année 2018 a aussi été consacrée à la préparation de la prise de compétence « Enseignement supérieur » et à l'ébauche d'un projet structurant pour le territoire : la **réhabilitation du site de l'Université des Spiritueux de Segonzac.**



Insertion

Avec le chantier d'insertion La Clé de Voûte, Grand Cognac assure une double mission de retour à l'emploi et de préservation du patrimoine.

Créé en 2011 par la communauté de communes de Grand Cognac, le chantier d'insertion **La Clé de Voûte** est un dispositif qui associe la restauration de petit patrimoine appartenant aux communes du territoire (four à pain, lavoir, moulins, etc.) et l'accompagnement de personnes éloignées du marché de l'emploi vers une situation professionnelle plus pérenne (emploi et/ou formation).

◆ Intégrés au sein d'une équipe, les candidats embauchés par Grand Cognac dans le cadre du chantier d'insertion sont accompagnés tout au long de leur contrat (de 4 à 24 mois). Un encadrant technique permet l'**apprentissage des savoir-faire professionnels essentiels à la restauration du patrimoine** (maçonnerie en particulier). Parallèlement, en partenariat avec les référents sociaux et des organismes de l'emploi et de la formation, un référent chargé de l'**accompagnement socioprofessionnel** permet à chaque salarié de travailler sur la résolution de ses difficultés et de construire son projet professionnel en vue d'une insertion durable dans l'emploi.

◆ L'État, le Département de la Charente, Pôle emploi et Grand Cognac agissent en synergie sur ce dispositif.

◆ En 2018, les travaux réalisés par La Clé de Voûte ont surtout consisté en la **rénovation du petit patrimoine à Saint-Brice** et la **restauration du pont de fer mitoyen aux communes de Saint-Sulpice-de-Cognac et de Cherves-Richemont.** Temps fort de l'année, la promotion du chantier d'insertion a été faite à Saint Brice, lors des Journées européennes du patrimoine.







Agriculture

Grand Cognac prend part à des projets fédérateurs et ambitieux pour le développement agricole.

En 2016, une étude **« Terres en bord d'eau sur l'Ouest Charente : diagnostic agricole et rural et axes de développement »** avait été commandée par le PETR Ouest Charente – Pays de Cognac, afin de proposer des pistes d'actions pour valoriser les terres disponibles en bord d'eau de la Charente en matière d'agriculture. À la suite de cette étude, les élus de l'agglomération ont identifié de forts enjeux en matière de circuits courts et de proximité, de réintroduction du maraîchage et de développement de l'insertion sur le territoire.

◆ En parallèle de la stratégie de développement agricole, un événement ouvert au grand public est étudié afin de lancer une démarche de **Projet Alimentaire Territorial** (PAT) sur Grand Cognac. Les PAT ont pour but de coordonner et de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, notamment en matière de réintroduction de pratiques peu présentes sur le territoire.

◆ Durant l'année, un autre enjeu identifié est le développement et la structuration de la truffe sur le territoire. La création de l'**Association Interprofessionnelle de la Trufficulture en Nouvelle Aquitaine** (AITNA) à Jarnac a permis aux élus de se projeter sur ce domaine d'activité.

◆ Grand Cognac a soutenu le **Conservatoire du Vignoble Charentais** (CVC) pour son projet de Traitement à l'Eau Chaude, projet innovant pour le traitement des jeunes pieds de vigne afin de lutter contre la flavescence dorée, une maladie de la vigne à l'origine de pertes de récolte importantes.



Tourisme

Dans le cadre de sa compétence en matière de tourisme, Grand Cognac souhaite valoriser le territoire communautaire et ses fortes potentialités qui en font une véritable destination touristique.

Grand Cognac s'est saisi de l'opportunité de l'appel à projet Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques, lancé par la région Nouvelle-Aquitaine, pour amorcer la définition de sa stratégie de développement touristique. Le dossier de candidature à l'appel à projets a été déposé en octobre 2018 ; l'une des premières actions est la création du **nouveau bureau d'information touristique à Jarnac** dont l'ouverture est prévue en 2019.

◆ Grand Cognac a choisi de prendre la compétence pour la valorisation et l'entretien du balisage d'un sentier de randonnée par commune. L'entretien du balisage correspond, pour l'année 2018, à 81 kilomètres linéaires. Le service tourisme accompagne également la rédaction du **Plan départemental des itinéraires pour la randonnée** (PDIPR), qui vise à la protection et à la valorisation des chemins ruraux. Après une première phase en 2018, l'ensemble du territoire devrait être couvert d'ici à la fin de l'été 2019.

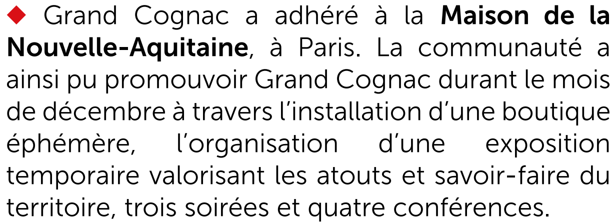
◆ La taxe de séjour a été étendue à l'ensemble du territoire et harmonisée. Pour l'année 2018, 167 980 euros ont été collectés afin de **financer les projets touristiques du territoire.** En outre, des subventions de fonctionnement ont été accordées par Grand Cognac à l'Office de tourisme (515 000 euros) et à l'association Saint-Simon Village-Gabarier (17 713 euros).

◆ En ce qui concerne l'hébergement des touristes, les campings de Cognac et de Jarnac ont généré 180 375 nuitées en 2018. L'ensemble des procédures ont été lancées cette année pour externaliser leur gestion en 2019. **Le gîte de groupes du Moulin de Prézier**, à Cherves Richemont, est toujours actif, et a accueilli 3 840 nuitées en 2018. Un plan de rationalisation des coûts de fonctionnement a été défini.





◆ Élément fort de la vie touristique de Grand Cognac, **le Pass découverte**, édité depuis 2011, fonctionne en collaboration avec l'agglomération de Saintes. Ce guide permet au public de découvrir le territoire de Grand Cognac et offre de nombreux avantages. En 2018, il compte 45 partenaires et a été distribué à 23 000 exemplaires.



◆ Grand Cognac a adhéré à la **Maison de la Nouvelle-Aquitaine**, à Paris. La communauté a ainsi pu promouvoir Grand Cognac durant le mois de décembre à travers l'installation d'une boutique éphémère, l'organisation d'une exposition temporaire valorisant les atouts et savoir-faire du territoire, trois soirées et quatre conférences.

◆ En 2018, trois **jeux de géocaching** étaient proposés au public : La Quête de l'Elixo, Titou et Léa, et quatre parcours Terra Aventura, dont un parcours supplémentaire ouvert en octobre 2018 à Saint-Simeux.



◆ Site attractif et emblématique du territoire, le chantier de **fouilles paléontologiques d'Angeac-Charente** bénéficie du soutien de Grand Cognac, qui par ailleurs est responsable d'une partie de l'intendance.

◆ En 2018 a eu lieu le lancement du projet de création d'une base de loisirs sur le **site des Trois Pierres, à Angeac-Champagne,** pour un coût total de 421 000 euros HT. La base plein-air de Cognac accueille toujours de nombreux jeunes et familles, et fait découvrir, depuis 2018, à un large public des activités de loisirs, culturelles et sportives dans le cadre de l'« Été actif », programme codirigé et cofinancé par Grand Cognac et le Conseil départemental.



Valorisation du **fleuve Charente**

Élément emblématique du territoire et central pour son développement en tout temps, le fleuve Charente constitue la colonne vertébrale de Grand Cognac. Sa valorisation passe par l'aménagement de ses berges, notamment dans le cadre d'un projet durable de voie douce : la Flow Vélo.



Grand Cognac est maître d'ouvrage, en concertation avec les communes membres riveraines du fleuve et avec le Conseil départemental, de la réalisation d'une véloroute nationale, **la Flow Vélo, qui relie Thiviers à l'Île d'Aix.** La Flow Vélo permet la liaison entre deux véloroutes européennes : la Vélodyssée et la Scandibérique. Son itinéraire se superpose au projet de voie douce « Val de Charente » entre Saint-Yrieix et Merpins. Cette voie permettra de développer l'usage de tous les moyens de déplacement dits « doux ».

◆ En 2018 ont été réalisés les **travaux sur la partie ouest du territoire**, tandis qu'était préparée la mise en œuvre des aménagements sur les 35 kilomètres restants. Les quais de Cognac ont été entièrement réaménagés pour permettre la traversée de la ville par la Flow Vélo, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Cognac. Une voie partagée cyclistes/piétons de 8 mètres de large a donc été créée, pour un montant total de l'opération de 2 202 465 € HT, et inaugurée en juin 2018 en présence du Ministre de la Cohésion des territoires.



◆ En mai 2018 ont également été réceptionnés les travaux pour la réalisation d'une voie cyclable et de divers aménagements aux abords de l'écluse de Cognac, pour un montant d'opération de 299 000 € HT.

◆ Dans ce cadre, Grand Cognac a également porté l'aménagement des bords de Charente à Bourg-Charente. Les travaux ont débuté en septembre 2018 et ont été réceptionnés partiellement fin décembre 2018, pour un montant d'opération de 163 162 € HT.

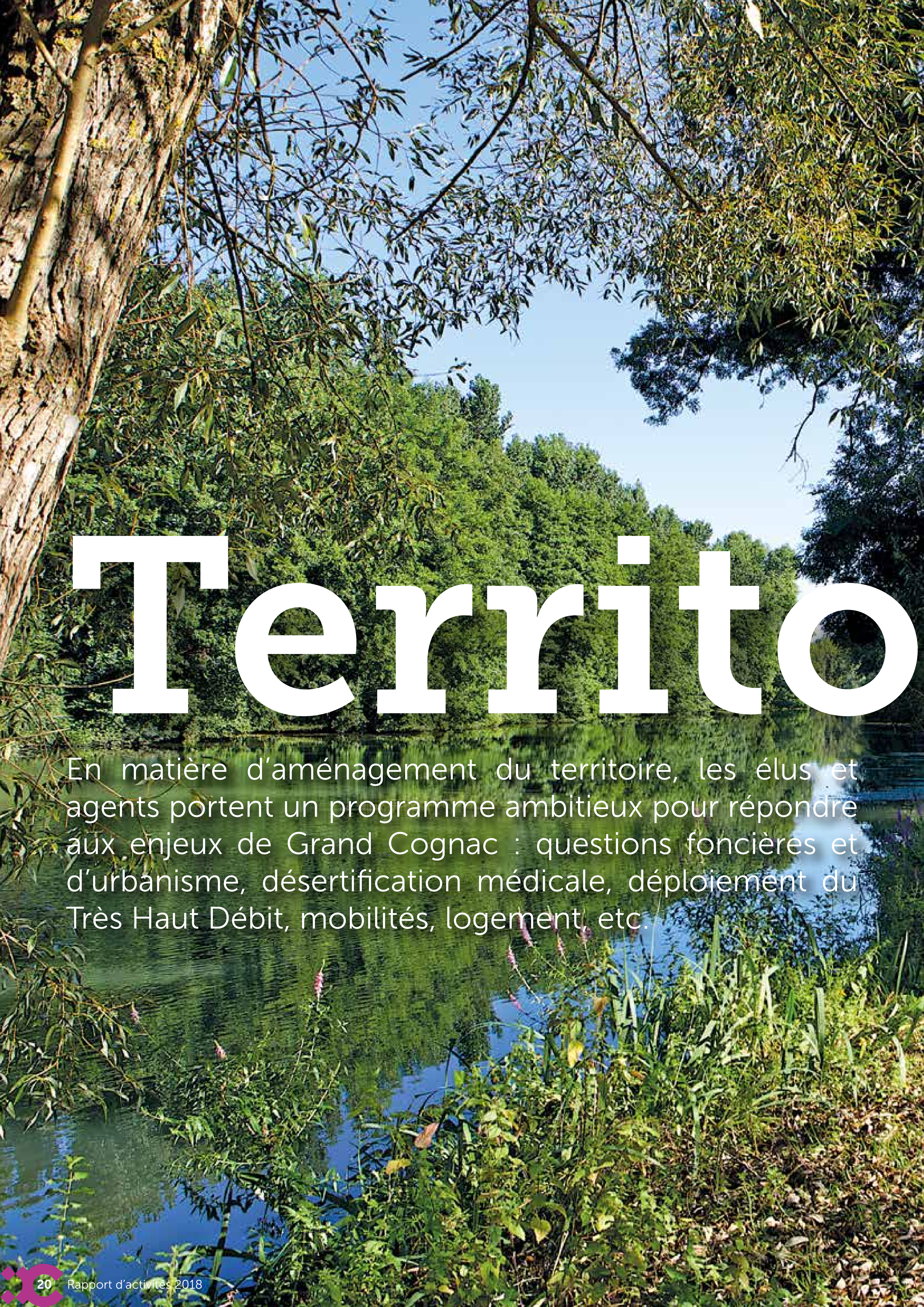
◆ Trois bornes de récupération des eaux noires ont été proposées, à Cognac, Jarnac et Saint-Simon, et ont été retenues dans le cadre d'un appel à projets. Les études ont été lancées pour un objectif de pose des bornes en 2020.

La Flow Vélo est une illustration des actions de Grand Cognac en matière de tourisme vert, de protection et de valorisation du fleuve Charente. En 2018, Grand Cognac a ainsi été distingué en recevant de la Fédération Française de Cyclotourisme le label « Territoire vélo », attribué aux territoires engagés dans la pratique du vélo.









Territo

En matière d'aménagement du territoire, les élus et agents portent un programme ambitieux pour répondre aux enjeux de Grand Cognac : questions foncières et d'urbanisme, désertification médicale, déploiement du Très Haut Débit, mobilités, logement, etc.


ire



Aménagement
du territoire

L'aménagement du territoire relève de Grand Cognac, qui élabore à cet effet le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'intercommunalité conseille également les acteurs du territoire dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.

Projet structurant pour Grand Cognac, le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi) est un document d'urbanisme commun à l'ensemble des communes, qui remplacera à horizon 2024 la cinquantaine de documents d'urbanisme actuellement en vigueur.
2018 était l'année de l'établissement du diagnostic. Afin de favoriser une élaboration dans un cadre concerté, de nombreuses réunions se sont tenues : plus de 20 ateliers avec les élus du territoire, 4 ateliers avec la population, des ateliers avec les acteurs économiques, et des ateliers thématiques sur le patrimoine et sur le paysage.
En outre, les services ont suivi seize procédures de modification des documents d'urbanisme communaux, allant de la modification simplifiée à la révision.

◆ En parallèle, Grand Cognac participe activement à l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT), établi par le PETR Ouest-Charente. Le PLUi doit être compatible avec le SCoT, qui détermine les grandes orientations des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, ou encore de mobilité.



Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) effectue l'instruction des actes d'urbanisme des communes[1]. Celle-ci est faite à titre gracieux pour les communes membres de Grand Cognac, et sur facturation auprès de la communauté de communes du Rouillacais pour les communes de son territoire. En 2018, 4 661 dossiers ont été instruits. Le service rencontre régulièrement les porteurs de projets pour les accompagner et leur permettre de mieux anticiper leurs besoins.

Nombre de dossiers instruits par le service ADS de Grand Cognac en 2018

Ambleville	6
Angeac Champagne	49
Angeac-Charente	15
Ars	27
Bassac	24
Bellevigne	65
Birac	12
Bourg-Charente	79
Boutiers-Saint-Trojan	83
Bréville	23
Champmillon	19
Chassors	73
Châteaubernard	259
Châteauneuf-sur-Charente	256
Cherves-Richemont	150
Cognac	1 076
Criteuil-la-Magdeleine	10
Fleurac	5
Foussignac	48
Gensac-la-Pallue	116
Genté	64
Gimeux	47
Gondeville	42
Graves-Saint-Amant	40
Hiersac	66
Jarnac	256
Javrezac	30
Juillac-le-Coq	51
Julienne	36
Les Métairies	44
Louzac-Saint-André	46
Mérignac	55
Merpins	97
Mesnac	24
Mosnac	30
Moulidars	34
Nercillac	56
Réparsac	34
Saint-Fort-sur-le-Né	37
Saint-Preuil	37
Saint-Simeux	30
Saint-Brice	84
Sainte-Sévère	29
Saint-Laurent-de-Cognac	39
Saint-Simon	19
Saint-Sulpice-de-Cognac	123
Salles-d'Angles	74
Segonzac	161
Sigogne	76
Saint-Même-les-Carrières	73
Triac-Lautrait	45
Verrières	35
Vibrac	45
Communes du Rouillacais	*307*



◆ Grand Cognac s'est également doté en 2018 d'un nouveau **Système d'Information Géographique** (SIG), « Mon territoire », opérationnel depuis janvier 2019. Il s'agit d'un outil cartographique informatisé, auquel on peut intégrer une grande quantité de données : cadastre, urbanisme, etc. Le SIG est mis gracieusement à disposition des communes, et est en continuelle actualisation.

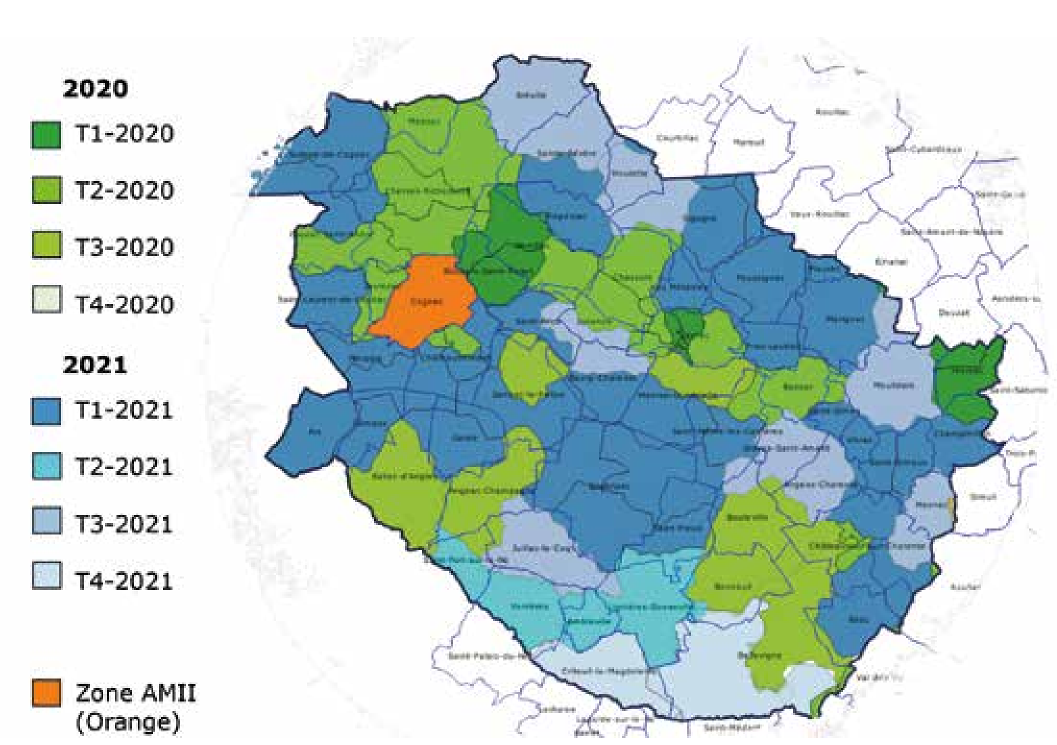
1 Sauf pour les communes soumises au Règlement national d'urbanisme, dont les demandes sont instruites par la Direction départementale des territoires (Bonneuil, Bouteville, Houlette, Lignières-Sonneville et Mainxe).



Numérique

Le numérique représente un enjeu central d'attractivité. Grand Cognac investit donc dans le déploiement de la fibre optique et du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire.

En 2018, Grand Cognac a œuvré au **déploiement de la fibre optique sur le territoire**, via le syndicat départemental Charente numérique, ce qui représentera un investissement, pour Grand Cognac, de 9,3 millions d'euros. Le réseau Très Haut Débit par la fibre optique permettra d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps très court. C'est un élément majeur aujourd'hui pour l'activité des entreprises, et un facteur déterminant pour l'implantation de nouvelles.



◆ Les travaux de déploiement du Très Haut Débit ont débuté en 2018 : l'objectif est que l'ensemble des communes soient couvertes d'ici 2022.

◆ Charente Numérique met à disposition une carte en ligne pour obtenir la date de commercialisation de la fibre sur chaque commune. Une fois que vous aurez passé commande à un opérateur, le raccordement sera réalisé sous un mois si vous êtes raccordable, sous six mois si vous êtes raccordable sur demande.

ℹ www.charentenumerique.fr/quand-aurai-je-la-fibre

Conscients de l'urgence de l'enjeu posé par la désertification médicale, les élus travaillent à l'élaboration et à la mise en place d'un projet de santé visant à développer l'offre de soins sur le territoire.



Santé

Alors qu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire des intercommunalités, les élus de Grand Cognac ont souhaité mener une politique volontariste dans le domaine de la santé en élaborant, en 2018, un « Plan Santé ».

◆ Débuté fin 2017, ce projet est principalement fondé sur une étude réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine (ORS) sur la période de juillet à décembre 2017 portant sur l'offre et l'accès aux soins sur le territoire.

◆ À partir de cette étude, les élus ont souhaité proposer des actions concrètes pour contribuer à l'amélioration de la démographie médicale. Ainsi, un groupe de travail a été créé, composé d'élus parmi lesquels trois médecins généralistes, et a bénéficié des avis de plusieurs invités et partenaires, notamment du conseil de développement.

◆ Outre sa compétence pour la Maison de santé de Segonzac, portée par l'ancienne communauté de communes de Grande Champagne, Grand Cognac a repris en 2018 le projet de création de la Maison de santé pluridisciplinaire du Pays d'Ars (Ars, Gimeux, Salles-d'Angles et Saint-Fort-sur-le-Né), labellisé par l'Agence Régionale de Santé. Les travaux d'aménagement et d'extension du bâtiment devraient démarrer en 2019 et l'ouvrage devrait être livré début 2021.

◆ La Communauté d'agglomération soutient également le projet de construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire à Jarnac, un établissement de 1 000 m^2 opérationnel en 2019.

Effectif et densité de professionnels libéraux ou mixtes en exercice sur Grand Cognac

Profession	Effectif	Densité (pour 100 000 hab.)	Densité en France
Médecins généralistes*	56	80	104
Infirmiers*	63	90	174
Masseurs-kinésithérapeutes	55	79	104
Chirurgiens-dentistes	36	51	57
Pharmaciens	35	50	ND
Podologues	18	26	21
Orthophonistes	9	13	30
Sages-femmes (1)	5	36	99
Ophtalmologistes	5	7	8
Gynécologues (3)	4	13	20
Pédiatres (2)	3	26	26
Psychologues	3	4	28
Psychiatres	2	3	10

*Ne sont pas comptabilisés les médecins à exercice particulier, les médecins du sport, gériatres et angiologues
(1) Densité pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans
(2) Densité pour 100 000 enfants de moins de 15 ans
(3) Densité pour 100 000 femmes de 15 ans et plus

Mobilités

Le développement des transports en commun est une étape fondamentale du développement durable. Les élus ont souhaité augmenter l'offre en termes de mobilités sur le territoire, notamment par la création d'un service de transport à la demande à l'échelle de Grand Cognac.

Les élus ont choisi d'élaborer un **Plan global de déplacement** (PGD), qui devrait être adopté en 2019. Il permettra de disposer d'une feuille de route en matière de mobilité à l'échelle de Grand Cognac.

◆ En ce qui concerne les **transports scolaires**, Grand Cognac délègue sa compétence pour les collèges et lycées au Conseil régional, depuis septembre 2017. Pour les écoles primaires et maternelles, la communauté d'agglomération délègue sa compétence aux communes et aux SIVOS, en versant une participation définie par son règlement d'intervention.

◆ En matière de **transports en commun**, l'année 2018 a été marquée par le changement dans le mode de gestion, confié à la Société publique locale STGA dont Grand Cognac est désormais actionnaire. Ce changement a permis une plus grande adaptabilité des services, qui peuvent ainsi évoluer en fonction des besoins des usagers, ainsi qu'une plus grande transparence dans le fonctionnement du service.



◆ **Transcom** est le service public de transport en commun de Grand Cognac. Il comprend un service de bus réguliers, avec 4 lignes de bus urbains réguliers qui assurent la liaison entre le centre-ville de Cognac, les quartiers de Crouin, La Chaudronne, Saint-Jacques, Saint-Martin et la commune de Châteaubernard. Des réflexions ont été menées pour la création de nouvelles lignes en 2019.

La fréquentation des services est en croissance permanente, celle-ci ayant augmenté de plus de 15 % entre 2017 et 2018 (de 130 041 à 150 372 voyages).

www.transcom.fr/transcom

TRANSPORTE

LA MOBILITÉ
DE PROXIMITÉ

◆ Les élus souhaitaient également favoriser les déplacements des personnes peu mobiles, et ce sur l'ensemble du territoire. Depuis le 1er septembre 2018, le service transport à la demande **Trans'porte** est proposé dans toutes les communes. Il est à la disposition de toutes les personnes âgées de plus de 70 ans, des titulaires d'une carte d'invalidité (supérieure à 80 %) et des personnes en invalidité temporaire.

Sur les 4 mois d'utilisation en 2018, la fréquentation du transport à la demande a été de :

- 168 voyages sur le service Trans'porte, du 3 septembre au 31 décembre 2018 ;
- 264 voyages sur le service de substitution au réseau régulier, du 3 septembre au 31 décembre 2018.

ℹ www.transcom.fr/transporte



Ayants droits

Trans'porte est accessible aux **personnes à mobilité réduite** possédant une carte d'invalidité à un taux d'au moins 80 %, et aux **personnes de plus de 70 ans.**

TRANS'PORTE

Service de transport à la demande de Grand Cognac

Fonctionnement

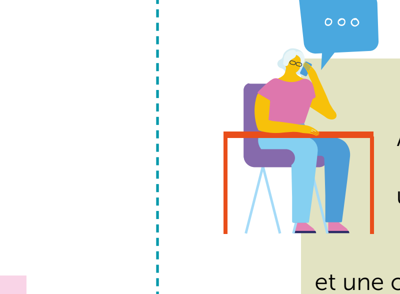
Trans'Porte fonctionne du lundi au samedi hors jours fériés sur la base de 3 journées par semaine et par zone avec un aller/retour possible dans une ½ journée ou la journée.

4 zones sont définies :
Châteauneuf, Cognac /Châteaubernard, Jarnac et Segonzac.
La prise en charge s'effectue de n'importe quelle adresse d'une zone vers n'importe quelle adresse de la même zone dont votre commune dépend (hors des trajets internes entre les communes de Cognac et Châteaubernard desservies par le réseau de bus régulier).

Les journées de fonctionnement (hors jours fériés) pour chaque zone :
ℹ www.transcom.fr/transporte

Les horaires :
Le matin de 9h à 12h
L'après-midi de 14h à 17h





Mode d'emploi

Avant toute réservation, vous devez vous inscrire auprès de l'agence Transcom et remplir un formulaire de demande d'adhésion au service et vous munir des pièces suivantes : une pièce d'identité, une photo d'identité et une copie de la carte d'invalidité (si vous êtes dans ce cas-là).

La réservation se fait par téléphone au 0800 881 691 auprès de l'agence commerciale de 9h à 12h et de 14h à 17h, au plus tard la veille avant 17h pour le lendemain ou le vendredi pour un trajet le samedi ou le lundi.

Tarification

2 € en vente à bord



Voirie

La Communauté d'agglomération investit dans l'entretien des voiries d'intérêt communautaire et soutient les communes pour l'entretien des voiries communales.

À la création de Grand Cognac, les élus ont choisi d'harmoniser l'ensemble des compétences. En ce qui concerne la voirie, la restitution de celle-ci aux communes de l'ancienne communauté de communes de Grande Champagne en 2019 a été actée. En 2018, les agents ont œuvré pour que les 300 kilomètres de voirie communale goudronnée et 300 kilomètres de chemins ruraux calcaires soient restitués dans le meilleur état possible.

◆ Outre les travaux d'entretien réalisés en régie (réfection de chemins blancs et point à temps), Grand Cognac a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de voirie sur les 12 communes de l'ex communauté de communes de Grande Champagne pour un montant de 780 000 € HT.

◆ Par ailleurs, l'année 2018 a été l'année de définition de la compétence voirie, dans son nouveau périmètre pour une mise en œuvre en 2019. Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, Grand Cognac gère 18 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire, à savoir les voiries desservant les zones d'activités, les équipements communautaires et les équipements structurants du territoire (gare, hôpitaux), ainsi que les voies desservant les entreprises générant un trafic poids lourds important.

◆ Grand Cognac assure également la gestion des voiries des zones d'activité, soit un peu plus de 20 kilomètres, au titre de sa compétence « économie ». En 2018, il a été réalisé des petits travaux de voirie sur les zones de Merpins, de Souillac (Jarnac), du Mas de la Cour (Châteaubernard) et au niveau de l'hôtel d'entreprises à Cognac, pour environ 70 000 € HT.

◆ Par ailleurs, Grand Cognac a réalisé, sous délégation de maîtrise d'ouvrage, des travaux pour le compte des communes de l'ex-communauté de communes de la Région de Châteauneuf pour un montant total de 264 000 € HT, ainsi que pour les communes d'Ars, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Foussignac, Saint-Brice et Sigogne, pour un montant de 197 615 € HT.

◆ Les travaux de réalisation de la deuxième tranche de la voie des Malestiers à Segonzac entre les RD 24 et 49 ont également été achevés en 2018 pour un montant global d'opération de 177 000 € HT.

Grand Cognac a validé les études d'opportunité sur la réalisation :

- **d'un ouvrage d'art de franchissement de la RN 141 au niveau de la zone de Bellevue à Châteaubernard ;**
- **des voies d'accès à cet ouvrage d'art permettant également une meilleure gestion des flux au niveau de la zone commerciale de Châteaubernard (secteur d'Auchan) ;**
- **d'une bretelle d'accès permettant de desservir la zone du commerce à Châteaubernard depuis la RN 141 au niveau de l'avenue de Barbezieux.**

Ces études d'opportunité seront suivies d'études pré-opérationnelles à compter de 2019.







Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Grand Cognac œuvre en faveur de l'habitat, en aidant à la remise en état de logements vacants ou insalubres, aux travaux d'économie d'énergie, au maintien à domicile par l'adaptation du logement, ou encore par un soutien financier aux acteurs du logement à l'échelle de l'intercommunalité.

Le projet principal dans le domaine de l'habitat est le **Programme Local de l'Habitat** (PLH), lancé en 2018, qui doit organiser la politique de l'habitat de Grand Cognac pour une durée de 12 ans. En 2018, un appel d'offre a été lancé, et un marché d'étude a été conclu pour un montant de 65 000 €. Il s'agit d'un projet fédérateur, qui implique toutes les communes membres de l'agglomération. Le PLH devrait être finalisé et soumis au vote des élus communautaires fin 2019.

◆ En 2018, la communauté d'agglomération a poursuivi les actions précédemment mises en place dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) **« Habiter mieux »**, programme départemental établi en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui a pris fin en juin 2018. Dans l'attente du PLH qui prévoit la mise en place d'un PIG communautaire, Grand Cognac a voté en septembre 2018 un dispositif transitoire permettant de poursuivre le soutien à l'amélioration de l'habitat par des subventions complémentaires à celles de l'ANAH dans le cadre du programme national « Habiter mieux ».
En tout, pour l'année 2018, trente-six dossiers de propriétaires occupants ont été traités, portant sur des questions d'économies d'énergie et d'autonomie des personnes. Trois dossiers de propriétaires bailleurs ont été traités. Le PIG a généré près de 5 millions d'euros de travaux sur l'ensemble du territoire depuis ses débuts en 2012, répartis comme suit :

- 6 dossiers validés pour les propriétaires bailleurs (9 logements) pour 669 425 € TTC de travaux et 256 152 € de subventions (taux moyen de 38 %) ;
- 197 dossiers validés pour les propriétaires occupants pour 4 022 033 € TTC de travaux et 2 592 918 € de subventions (taux moyen de 64 %).

◆ Grand Cognac soutient également les **projets de construction de logements sociaux**, par l'attribution de subventions avec, en 2018, un projet portant sur 30 logements à Gensac-la-Pallue et le projet de Résidence habitat jeunes sur Cognac comprenant 75 logements. En 2018, Grand Cognac a également attribué une subvention au projet d'acquisition-amélioration de la résidence sociale jeunes actifs de Noalis (ex-SA Le Foyer) pour 9 logements.

◆ Grand Cognac apporte également son **soutien aux acteurs du logement sur le territoire**, par le versement de subventions à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), l'Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Poitou-Charentes (AFIPADE), l'Association Socio-Educative de la Région de Cognac (ASERC), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Charente (CAUE), le GIP Charente Solidarités et l'association du foyer des jeunes travailleurs Pierre Semard pour le dispositif Locappart 16.

◆ Les permanences effectuées par l'**Agence Départementale d'Information sur le Logement** (ADIL), avec le soutien financier de l'agglomération, sont désormais assurées sur tout le territoire, à Jarnac, Segonzac, Châteauneuf-sur-Charente et Cognac. Elles permettent d'informer les personnes sur les aides pouvant être accordées dans le domaine du logement et de leur prodiguer des conseils juridiques.

◆ En 2018, plusieurs **ventes immobilières** ont été réalisées par Grand Cognac, ce qui a permis à la communauté d'agglomération de se libérer de charges de fonctionnement importantes.

◆ Le projet de **Résidence Habitat Jeunes** se poursuit également sur le site de l'ancien hôpital de Cognac. La structure permettra d'accueillir des jeunes, âgés de 16 à 30 ans, en formation, en activité ou en insertion socio-professionnelle. Elle sera composée de 70 logements individuels (20 m²) et de 5 logements doubles (30 m²). Grand Cognac contribue au projet à hauteur de 700 000 €. La résidence, qui devrait être opérationnelle à la rentrée scolaire 2020, sera gérée par l'association Pierre Semard.

Action Cœur de Ville

◆ En 2018, la ville de Cognac et Grand Cognac ont été retenus dans le **plan national Action Cœur de Ville**, qui vise la redynamisation des centres des villes moyennes, vers lesquelles seront dirigés cinq milliards d'euros sur cinq ans. Le programme permettra notamment de mettre l'accent sur l'habitat et le commerce de centre-ville.

◆ En ce qui concerne l'accueil des gens du voyage, Grand Cognac délègue sa compétence au **Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage** (SMAGV). Le syndicat gère les aires d'accueil de Jarnac, Cognac et Châteauneuf, ainsi que les quatre terrains familiaux de Châteaubernard. Par ailleurs, un projet de deux terrains familiaux est prévu à Segonzac.
Grand Cognac travaille également à la réalisation d'une aire de grand passage, afin de répondre à l'obligation légale définie dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

◆ Pour ce qui est de la **politique de la ville,** Grand Cognac apporte un soutien financier aux associations qui agissent dans le quartier de Crouin, à Cognac. Grand Cognac a porté en 2018 un projet de bande dessinée **« Un Crouin de folie »** réalisée par les jeunes du quartier de Crouin.





Proximi

L'offre de services, qu'il s'agisse des services relatifs à l'enfance, à la jeunesse, au sport ou à la culture, témoigne du dynamisme du territoire de Grand Cognac.



té



Enfance et jeunesse

La prise de compétence enfance-jeunesse par Grand Cognac se concrétise par la mise en œuvre d'une politique harmonisée sur le territoire communautaire, afin de garantir une équité dans le service proposé à l'ensemble des familles.

Lors du séminaire de février 2018, les élus municipaux se sont majoritairement prononcés afin que la compétence scolaire relève des communes, ce qui a conduit à son détransfert sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Jarnac. Grand Cognac a veillé à ce que les bâtiments soient restitués en bon état et aux normes, notamment d'accessibilité. La communauté d'agglomération a étudié la situation de chaque agent concerné, pour assurer la continuité du service au 1er janvier 2019. En outre, les travaux relatifs au renouvellement du matériel numérique ont été menés à bien.

◆ L'offre proposée dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse dépasse les frontières communales, raison pour laquelle Grand Cognac a pris cette compétence sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2019. L'ambition des élus dans ce domaine est d'**assurer un maillage cohérent des activités et services proposés**, et en particulier une **équité dans leur accès pour les familles de toutes les communes.**

◆ Cette compétence comprend les structures d'accueil collectif pour la petite enfance, les relais d'assistantes maternelles, les lieux d'accueil enfants-parents et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

◆ Le travail initié par les services en 2018 pour préparer le transfert de compétences, sera poursuivi afin de permettre une **harmonisation planifiée sur 2019 et 2020**. Les réflexions portent notamment sur l'information aux familles, les critères d'attribution des places, l'harmonisation des tarifs, les horaires et les pratiques d'accueil et de relations aux enfants et aux parents. Une réflexion plus globale est également en cours sur l'accueil en horaires atypiques.

◆ En décembre 2018, a été signée, pour quatre ans, une **Convention territoriale globale** (CTG) avec la Caisse d'allocation familiale. Début 2019, le **Projet éducatif de territoire** (PEDT) a été signé avec l'Éducation nationale. Ces documents définissent la politique de Grand Cognac pour l'enfance-

jeunesse. La CTG permet l'organisation des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et animation de la vie sociale sur le territoire. Le PEDT concerne les aspects éducatifs de tous les temps de l'enfant : scolaire, extrascolaire, périscolaire.

◆ Les travaux de construction du **nouvel ALSH de Jarnac** ont aussi débuté en 2018, le coût total de l'opération s'élevant à 2 646 045 €. Le centre de loisirs, opérationnel en 2019, est doté d'une capacité d'accueil de 120 places, destinées aux enfants âgés de 3 à 11 ans.

Grand Cognac gère également Jarnac-Pyrénées, centre de vacances à vocation sociale, accessible à l'ensemble des habitants du territoire. Il s'agit de quatre chalets situés à Sainte-Marie-de-Campan, dans les Pyrénées. La structure comprend 54 couchages, une infirmerie et une salle de restauration.



Structures enfance jeunesse

à la date du 1er janvier 2019

Multi-accueil « Les Titous »
Accueil de loisirs « La P'tite Pomme »
CHERVES-RICHEMONT
COGNAC
RAM
Accueil de loisirs
MERPINS
CHATEAUBERNARD
Multi-accueil « La Souris Verte »
Accueil de loisirs « Les Maronniers »
Accueil de loisirs
JARNAC
Accueil de loisirs « Les P'tits Chabotins »
RAM
SALLES-D'ANGLES
Micro-crèche « Le Jardin Enchanté »
Multi-accueil
Accueil de loisirs « ACCOLADE »
SEGONZAC
RAM
LAEP
Multi-accueil
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
Accueil de loisirs « AILAN »
RAM

Zoom sur COGNAC
LAEP
RAM
« Carré jeunes »
Accueil de loisirs « Le Petit Parc »
Multi-accueil « Saute-Grenouille »
Accueil de loisirs « La Férie »
Multi-accueil « Les Bouts d'Choux »
Accueil de loisirs « Espace Jeunes »
Multi-accueil « Gribouille »



Sport

Grand Cognac agit pour le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire, via la construction et la gestion de nombreux équipements, ainsi que par un soutien aux sportifs et aux associations du territoire.

En 2018, les élus ont défini la politique sportive de Grand Cognac, afin d'harmoniser le **soutien à la pratique sportive sur le territoire communautaire.**
L'élaboration de cette politique a notamment consisté à préciser les équipements et associations d'intérêt communautaire, c'est-à-dire ceux qui rayonnent à l'échelle du territoire. Par conséquent, le transfert et détransfert de certains clubs et équipements sportifs, entre les communes et l'intercommunalité, ont été préparés en 2018 pour être effectifs en 2019. Au total, on dénombre 19 clubs d'intérêt communautaire, et 19 équipements sportifs communautaires.

◆ Grand Cognac a aussi mis en place plusieurs dispositifs de soutien financier.
La communauté d'agglomération **incite à la pratique sportive des jeunes**, en proposant un soutien de 25 € pour tous les jeunes du territoire de moins de 18 ans licenciés dans une association sportive.
Il s'agit aussi, pour Grand Cognac, de **soutenir les sportifs de haut niveau**, par l'attribution d'une subvention de 1 000 € maximum par an et par sportif.
Enfin, l'intercommunalité soutient l'**organisation de manifestations sportives**, qu'elles soient organisées par des associations communautaires ou communales. En 2018, l'octroi total de subventions correspond à un montant de 675 660 €.

◆ Événement majeur de l'année, l'inauguration du **centre aquatique X'Eau** a eu lieu le 5 avril 2018 avec une ouverture au public le 7 avril 2018, et il a connu un franc succès. En un an, on comptabilise 175 000 entrées et 1 530 accueils de scolaires. La structure se compose d'un espace sportif et d'un espace bien-être, et emploie 25 personnes,

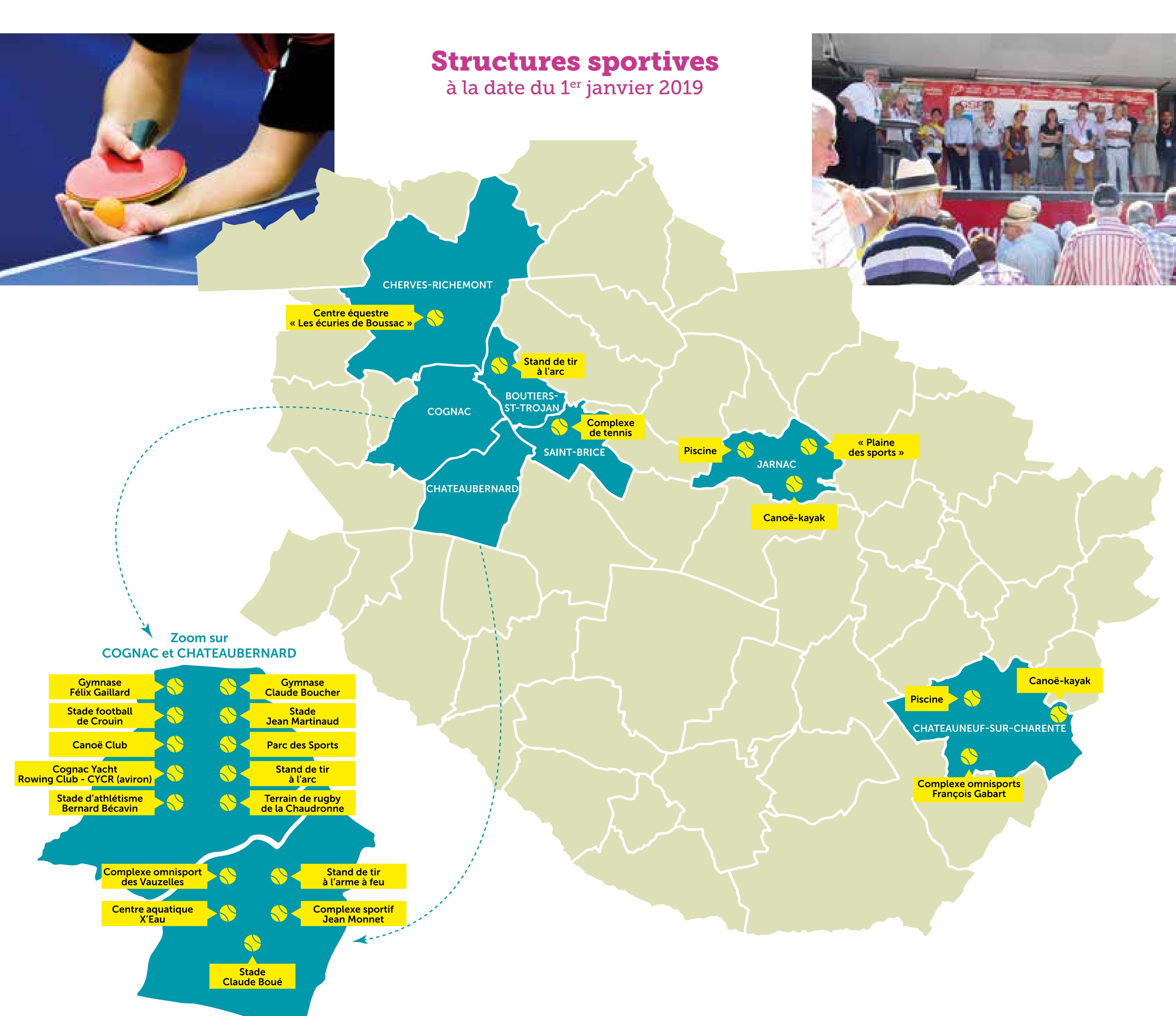


dont 12 maîtres-nageurs. Près de 50 créneaux d'activités sont proposés chaque semaine.
Dix séances d'apprentissage de la natation sont proposées à tous les élèves de CP, CE1 et CM2 de l'ensemble des écoles du territoire. Il s'agit pour ces élèves d'acquérir la compétence « savoir nager », en suivant trois cycles de dix séances. Cette action est intégralement financée par Grand Cognac, leçons et transport compris.

◆ Structure de haute performance pour la pratique du football, le **stade intercommunal Claude Boué** à Châteaubernard a été inauguré en 2018.
Sa construction a coûté 4 559 620 € TTC, et son coût de fonctionnement est estimé à 144 000 € par an.

◆ En parallèle, l'étude pour le réaménagement du **Parc des sports de Cognac** a été amorcée, avec un objectif de livraison en 2022.

◆ Territoire sportif, la communauté d'agglomération de Grand Cognac a accueilli en 2018 de **nombreuses manifestations** : Open international de tennis de table, gala de boxe international, championnat de France individuel de gymnastique artistique, Challenge Berland, triathlon de Grand Cognac et marathon de Cognac. Enfin, la première étape du Tour-Poitou-Charentes (TPC) 2018 est arrivée à Cognac et Châteaubernard, pour repartir le lendemain de Segonzac.





Culture
et patrimoine

Territoire riche en opportunités culturelles, Grand Cognac est moteur pour le renforcement de l'accès à la culture et pour la valorisation du patrimoine.

L'ambition des élus dans le domaine de la culture a conduit à une prise de compétence élargie, qui a été préparée en 2018 pour être effective au 1er janvier 2019.

◆ Outre le conservatoire intercommunal situé à Cognac, et l'Espace découverte en pays du cognac, le Musée d'art et d'histoire et le Musée des arts du cognac relèvent de la compétence de Grand Cognac à compter du 1er janvier 2019.

◆ En matière de **lecture publique**, outre les médiathèques intercommunales de Châteauneuf et Jarnac, la bibliothèque de Cognac et la médiathèque de Segonzac, qui étaient municipales, sont entrées dans la compétence de la communauté d'agglomération. Les annexes de Hiersac et Sainte-Sévère ont pour leur part été restituées aux communes.
Grand Cognac travaille en parallèle à la création d'un réseau de lecture publique, à l'horizon 2020, auquel toutes les bibliothèques et médiathèques communales du territoire pourront se rattacher. Ce réseau se matérialisera par la création d'une carte unique, qui permettra d'emprunter et rendre les documents indifféremment dans tous les établissements membres. Une des volontés portées par les élus, au sein de ce réseau, est la mise en place de la gratuité pour l'accès et l'emprunt de documents au sein des médiathèques du réseau.
De plus, les médiathèques de Jarnac et Segonzac ont été établissements tests pour la mise en place du portail Sésame, proposé par le Conseil départemental, donnant accès à une considérable offre audiovisuelle, musicale et de lecture.
Un projet relatif à l'accessibilité des structures est en cours d'achèvement, et concerne l'accessibilité visuelle et auditive, grâce à des casques et fauteuils adaptés, tablettes et livres spéciaux, pour permettre aux personnes atteintes de tous types de handicaps d'accéder à l'offre culturelle des médiathèques de Grand Cognac. D'autres équipements sont aussi prévus à l'intention des plus jeunes atteints notamment de troubles d'apprentissage « dys » (ex : dyslexie, dyschronie ou dysorthographie).

◆ Lieu emblématique du territoire, **le château de Bouteville**, classé au titre des Monuments Historiques, fait l'objet de travaux de rénovation et de valorisation portés par Grand Cognac. Les travaux ont débuté en 2018, pour un montant estimé de 2,7 millions d'euros. Le site a été retenu par la Mission Stéphane Bern lancée sous le haut patronage du Président de la République ; il s'agit d'ailleurs du seul monument de Charente

Structures culturelles
à la date du 1er janvier 2019

COGNAC
Espace Découverte en pays du cognac
Musée des arts du cognac
Musée d'art et d'histoire
Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique
Bibliothèque de Cognac

JARNAC
Médiathèque de l'Orangerie

SEGONZAC
Médiathèque Paul Hosteing

BOUTEVILLE
Château de Bouteville

CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
Médiathèque « La Kinkaïri »

à avoir été sélectionné en 2018. Une souscription a été lancée en partenariat avec la Fondation du patrimoine, et de nombreuses animations ont été organisées pour valoriser le château.

◆ Le service Valorisation du patrimoine a produit, en 2018, la deuxième édition des **« Rendez-vous Patrimoine »**. Grâce aux nombreux partenaires publics et privés qui ouvrent leurs portes au cours de ces rencontres privilégiées, près de quarante rendez-vous ont été proposés pour profiter des richesses patrimoniales qu'offre le territoire de Grand Cognac. La communauté d'agglomération porte d'ailleurs le projet d'obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire », décerné par le Ministère de la Culture.

◆ Projet phare de l'année 2018, Grand Cognac a élaboré et mis en œuvre les **« Parcours culturels »,** qui visent à élargir l'accès des jeunes du territoire à la culture. Grand Cognac propose ce dispositif d'accompagnement pour soutenir l'éducation artistique et culturelle des élèves d'écoles maternelles et primaires du territoire, en leur permettant d'accéder à des équipements intercommunaux par la prise en charge du transport. Chaque enseignant choisit le parcours pour lequel il souhaite inscrire sa classe en fonction de son projet pédagogique, parmi les trois suivants : patrimoine, lecture ou musique.

◆ Des **subventions** ont été accordées aux associations culturelles qui portent des projets rayonnant sur l'ensemble du territoire, pour un montant total de 133 000 € attribués.
Grand Cognac soutient à ce titre la démarche de labellisation des savoir-faire du cognac au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

◆ En 2018, a aussi eu lieu la treizième édition du festival **Art et Passion du Bois**, à Bréville, dont la restructuration du Pôle « Métiers du bois » a été financée par Grand Cognac à hauteur de 250 000 €. Le Pôle permet de promouvoir les métiers d'art et la création en milieu local, et de valoriser les savoir-faire des artisans d'art du bois.



Grand Cognac est présent et volontariste dans de nombreux domaines liés à l'environnement : eau et assainissement, collecte et prévention des déchets, mise en place d'une démarche globale de développement durable.

Environn




ement



Eau et assainissement

Grand Cognac veille à l'amélioration de la ressource et de la qualité de l'eau. Grand Cognac est compétent dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non-collectif et de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Concernant **l'eau potable**, le territoire compte 37 000 abonnés, 15 points de captage, 48 réservoirs, 1 450 km de réseau et 4 200 000 m³ facturés.
En 2018, la politique d'harmonisation tarifaire débutée en 2017 a été poursuivie. L'objectif est de ne pas augmenter le coût moyen par usager, tout en disposant des capacités financières nécessaires pour renouveler le réseau. Ainsi, les délégations de service public ont été renouvelées à Châteauneuf-Baignes et Foussignac-Salles-d'Angles, qui permettront de dégager un gain de 300 000 € par an. Grand Cognac investit pour la mise en place d'unités de traitement des pesticides sur les stations de Jarnac, Merpins et Criteuil-la-Magdeleine, pour un montant total de 1 200 000 € HT.
Des actions de diagnostic des forages ont été réalisées à Cognac et Jarnac, pour une somme de 211 000 €, et un diagnostic de réseau à Boutiers-Saint-Trojan, pour un montant de 57 000 €. Des travaux ont été réalisés sur le réservoir de Juillac-le-Coq, pour un montant de 575 000 € HT.

La mise en œuvre du **programme Re-Sources** est l'une des priorités de Grand Cognac. Il s'agit d'un programme piloté par Charente Eaux, qui vise à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, notamment à la lutte contre les pollutions diffuses. Par ailleurs, une réflexion a été lancée en ce qui concerne la recherche de nouvelles ressources et la création d'interconnexions de secours. Un plan d'actions sera proposé pour l'année 2019.

◆ Grand Cognac a aussi mené un **programme de rénovation des réseaux** : un objectif de renouvellement a été fixé à 1 % (soit 15 km) par an, pour un montant de 2 500 000 € HT par an. Au total, 45 opérations réseau ont été menées.

◆ Concernant **l'assainissement collectif,** le territoire communautaire comporte 23 000 abonnés, 33 stations d'épuration, 500 km de réseau et 2 300 000 m³ facturés. En 2019, sera lancée la procédure de renouvellement de la délégation de service public sur le territoire de Cognac –

Châteaubernard – Saint-Brice – Boutiers-Saint-Trojan. Des études diagnostiques des systèmes d'assainissement ont été menées sur le territoire et se poursuivront en 2019.

◆ Concernant **l'assainissement non collectif**, le territoire compte 11 000 installations. En 2018, une nouvelle politique tarifaire a été votée, qui vise à l'harmonisation des tarifs. L'objectif est qu'à terme, la gestion en matière d'assainissement non collectif soit totalement effectuée en régie. Par ailleurs, le service d'assainissement non collectif est en cours de restructuration et 1 500 diagnostics de bon fonctionnement des installations sont programmés pour 2019.



◆ **La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) est une compétence qui couvre les champs suivants : aménagement des bassins versants ; entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ; défense contre les inondations et contre la mer ; protection et restauration des zones humides. Grand Cognac délègue sa compétence à trois syndicats de bassin qui lui permettent de couvrir l'ensemble du territoire communautaire : le Syndicat du bassin du Né, le Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois et le Syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru. Pour financer cette compétence, le législateur a prévu l'instauration de la taxe GEMAPI, dont le montant a été défini par les élus de Grand Cognac de manière à strictement compenser la contribution aux syndicats : le produit pour l'année 2018 s'élève à 238 946,82 €.



Le grand cycle de l'eau

Il correspond au cycle naturel de l'eau : la pluie, le ruissellement, l'évaporation…

Le volume d'eau sur notre planète est constant et passe par différents états en fonction des conditions dans lesquelles elle est placée (solide, liquide, gazeux).

La préservation de la qualité des milieux aquatiques est en ce sens un enjeu majeur.

Dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI), **Grand Cognac agit en faveur de l'aménagement de bassin (ou partie de bassin) hydrographique, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, la défense contre les inondations et la protection et la restauration des zones humides.** La prise en charge de cette compétence à échelle de la communauté d'agglomération permet de mettre en place des actions coordonnées et cohérentes sur le territoire.

Le petit cycle de l'eau

Il correspond au circuit qu'effectue l'eau que nous destinons à nos usages quotidiens et notre consommation : il englobe les différentes opérations organisées par les services de la collectivité pour assurer le prélèvement de la ressource en eau, le traitement, le stockage, la distribution, la collecte des eaux usées, le traitement et le rejet dans le milieu naturel.

L'ensemble de ce circuit relève de la compétence de Grand Cognac. **Dans ce cadre, Grand Cognac agit également en faveur de la protection de la ressource en eau et de la lutte contre les pollutions diffuses.**



Collecte et prévention **des déchets**

Grand Cognac est compétent pour la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, ce qui inclut la politique de prévention des déchets.

En adhérant à CALITOM, pour le traitement sur l'ensemble du territoire et pour la collecte sur l'ensemble du territoire à l'exception de la ville de Cognac, Grand Cognac a ainsi confié les **missions de traitement et de collecte** au syndicat mixte départemental CALITOM.

◆ Ainsi, jusqu'en 2018, Grand Cognac se chargeait d'organiser la collecte sur la ville de Cognac.
Le travail mené en 2018 a permis d'harmoniser la compétence, avec une gestion par CALITOM sur toutes les communes à compter de 2019.

◆ En parallèle et pour faire suite au travail conduit par Calitom sur l'élaboration du **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLDPMA) auquel Grand Cognac a participé, les élus communautaires ont souhaité assurer la prévention des déchets sur l'ensemble du territoire sous l'égide du comité -20 % issu de Calitom. L'objectif affiché est de réduire de 20 % la production de déchets sur le département à l'horizon 2025.

◆ En 2018, les élus ont impulsé une politique de prévention des déchets sur la commune de Cognac. Dès 2018, un **programme anti-gaspillage** a été lancé dans trois écoles (Jules Michelet, Pierre et Marie Curie et Paul Bert), consistant notamment en des ateliers et réunions de sensibilisation des personnels concernés, pour faire évoluer les pratiques en matière de gestion des denrées alimentaires. Ce type d'action sera étendu à l'ensemble du territoire en 2019, avec la création du service **Prévention des déchets de Grand Cognac.**

Enfin, dans le cadre du **Pacte efficacité matière,** quinze entreprises charentaises sont engagées dans la mise en œuvre d'un programme de réduction de leurs déchets de 10 % sur vingt mois, grâce à diverses actions accompagnées par Grand Cognac (ex : recyclage, réduction des eaux de lavage et des chutes de pierres dures). Pour la première session 2017-2018, on note une augmentation de 12 tonnes de déchets recyclés et 5 700 € d'économies.





La collecte

Elle consiste au ramassage des bacs et des sacs de déchets en **porte à porte** devant les habitations des usagers (ordures ménagères et tri sélectif) et à celui des **points d'apports volontaires** du territoire ainsi que leur **transport dans les sites de traitement, de tri ou de stockage.**

La création et l'exploitation des déchetteries

Elle fait également partie de la mission de collecte.

Le traitement des déchets

Il consiste à **trier et valoriser** les différents types de déchets ainsi qu'à exploiter les **centres de stockage.**



Grand Cognac a confié la réalisation de ces missions au **syndicat mixte à vocation départementale CALITOM** sur l'ensemble du territoire.
Grand Cognac dispose ainsi de **18 représentants** qui orientent les décisions prises en matière de gestion des déchets au sein du comité syndical.
Pour la ville de Cognac, la collecte des déchets était gérée directement par la communauté d'agglomération jusqu'au 31 décembre 2018.

Depuis 2019, Grand Cognac s'est doté d'un service prévention des déchets afin de s'inscrire dans un objectif ambitieux de réduction de la production de déchets.



Développement **durable** et participation citoyenne

Le développement durable est un enjeu fondamental dont se sont saisis les élus et agents de Grand Cognac. En lien avec le conseil de développement, un programme d'actions est élaboré à l'échelle communautaire. Au sein de la communauté d'agglomération, il s'agit aussi de mettre en place une politique de gestion des espaces verts plus responsable.

Le projet principal, en ce qui concerne la problématique du développement durable, est l'élaboration du **Plan climat air énergie territorial** (PCAET), visant à l'atténuation, à l'anticipation des impacts et à la lutte contre le changement climatique. Le plan doit permettre, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable ou encore de limiter l'émission des gaz à effet de serre. La première phase d'élaboration du plan a consisté, en 2018, en l'établissement d'un diagnostic faisant le point sur la situation et les potentialités du territoire. Le plan, tel que mis en œuvre par Grand Cognac, devrait être soumis au vote des élus début 2020.

◆ La démarche de développement durable permet de mettre en œuvre des actions de manière transversale. Ainsi, le diagnostic du PCAET amène à envisager des actions afin d'optimiser le bilan énergétique des bâtiments communautaires en lien avec les Pôles Techniques, et de sensibiliser les communes membres qui ne se sont pas encore saisies de cette problématique.

◆ Afin de sensibiliser les habitants du territoire, les élus ont souhaité réaliser une **fête du développement durable**, dont la première édition aura lieu en 2019. Il s'agit d'un moyen d'associer les citoyens aux actions menées par Grand Cognac en matière de développement durable, pour que notre territoire devienne, sinon exemplaire, au moins innovant.

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ?



Les 6 objectifs du PCAET fixés par la loi TECV (2015)



- 40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



- 30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40 %** de la production d'électricité



Réduire la consommation énergétique finale de **50 %** en 2050 par rapport à 2012



- 50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Diversifier la production d'électricité et baisser à **50 %** la part du nucléaire à l'horizon 2025

◆ La démarche de développement durable est intégrée pour la **gestion des espaces verts communautaires**. Les services ont mis en place une gestion différenciée, adaptée aux spécificités de chaque espace et à l'usage auquel il est destiné. Au total, 119 sites à gérer ont été identifiés sur le territoire de Grand Cognac et relèvent de différents modes de gestion. Ainsi, la tonte régulière n'est pas automatique, un simple fauchage biannuel pouvant parfois suffire. Les méthodes de désherbage se font plus douces et l'entretien s'accorde avec les exigences et possibilités de chaque saison.

◆ En matière de **démocratie participative**, le fait marquant en 2018 est la mise en place du conseil de développement. Il s'agit d'un organe consultatif constitué de citoyens du territoire et de représentants de la société civile. En tout, ce sont 42 membres qui ont été saisis de diverses questions relatives, par exemple, à l'élaboration du projet communautaire de santé ou au développement durable. Le conseil a notamment été saisi, en 2018, du Plan climat air énergie territorial (PCAET), du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et du Plan Santé.



Administrat générale et Fina

Au sein de Grand Cognac, plus de 400 agents mettent en œuvre les décisions des élus et veillent au bon fonctionnement des services et équipements communautaires.



tion
ances



Administration
et Ressources humaines

L'année 2018 a permis de consolider le fonctionnement de l'administration, tel que mis en œuvre à la création de l'agglomération en 2017.

La **gestion de l'emploi et de la formation des agents** de Grand Cognac relève du Pôle Ressources Humaines. Celui-ci a émis 4 826 bulletins de salaires, ainsi que 2 083 contrats et arrêtés en 2018.

◆ Un **règlement intérieur du personnel** a été adopté en juin 2018. Il reprend les principales dispositions législatives et réglementaires ainsi que les modalités d'organisation de travail applicables aux agents de la communauté, et précise les dispositions laissées à l'appréciation de chaque collectivité.



◆ Un scrutin a eu lieu le 6 décembre 2018, pour élire les **représentants du personnel au Comité technique** de Grand Cognac. Quatre sièges ont été attribués à la liste CGT, et un à la liste FO.

◆ Les **représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** ont été désignés par ces mêmes organisations syndicales sur la base du résultat des élections au Comité technique.

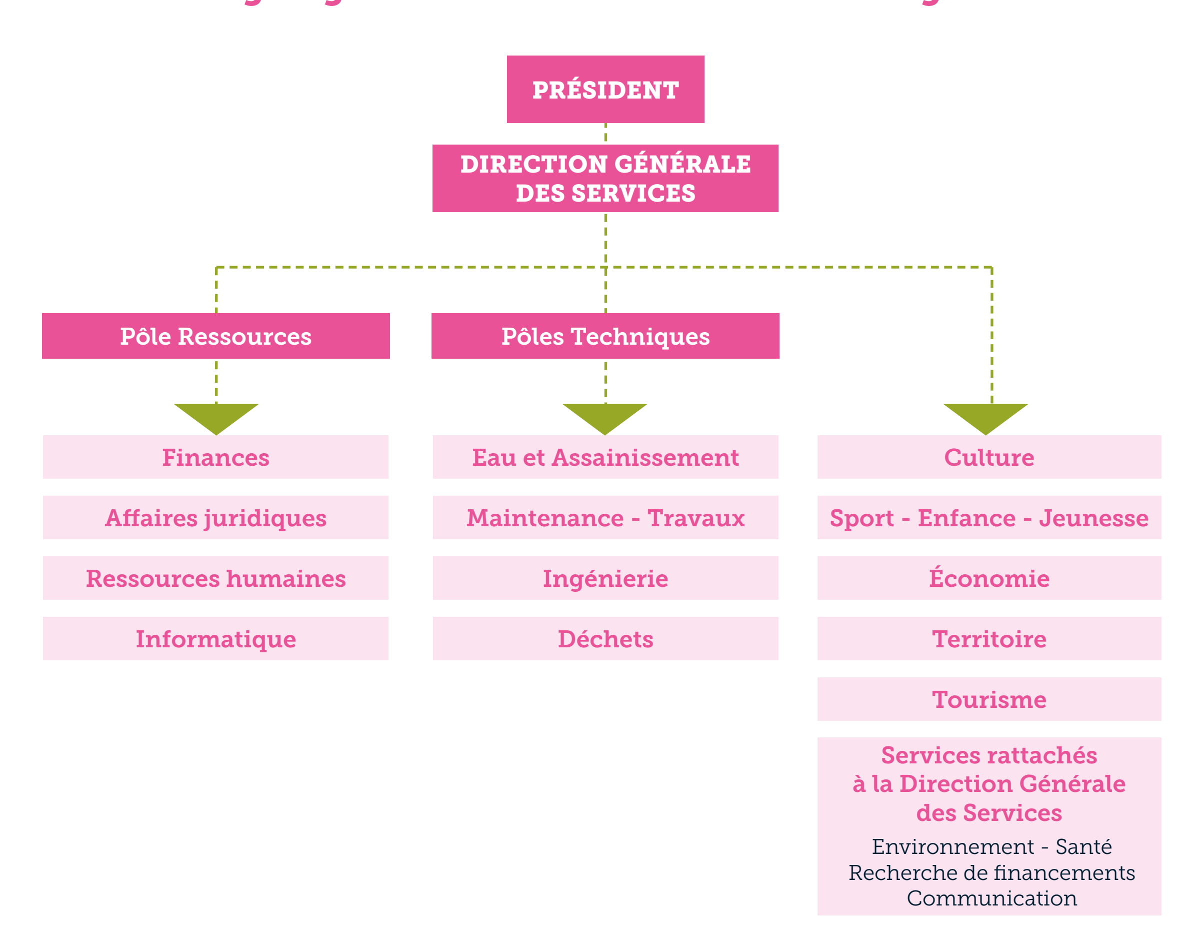
◆ En 2018, un **plan de formation des cadres** a été mis en place, concernant 116 encadrants et chargés de mission de l'agglomération. Le plan de formation s'articule autour de quatre axes : ressources, stratégie et gouvernance, management et conduite de projet. Le travail de réflexion et d'élaboration du plan de formation, ainsi que la rédaction du cahier des charges, a été effectué au second semestre de l'année 2018, pour une première action de formation en janvier 2019 (cela représente en moyenne 10 jours de formation par agent concerné).

Le RIFSEEP, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel de Grand Cognac, a été adopté par une délibération du Conseil en date du 28 juin 2018, pour une première application au 1er août 2018.
Ce dernier remplace la plupart des primes et indemnités existantes : il s'agit du nouveau dispositif de référence. Le RIFSEEP est attribué à tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, à l'exception des contractuels de moins de deux mois ou des stagiaires étudiants (ceux qui n'y sont pas éligibles bénéficient des montants et des principes dans la limite des dispositifs spécifiques existants).



Sous l'autorité du Directeur général des services, les services sont organisés en divers pôles thématiques. Le Pôle Ressources et les Pôles Techniques sont chacun rattachés à un Directeur général adjoint.

Organigramme des services de Grand Cognac





Pôles Techniques

Au sein de Grand Cognac, les pôles Techniques œuvrent au bon fonctionnement de l'agglomération et à la construction et à l'entretien de ses divers équipements.

Les pôles Techniques sont composés :

- Du pôle Travaux Maintenance, chargé de l'entretien et de la réparation du patrimoine voirie, bâtiment et espaces verts ;
- Du pôle Ingénierie, chargé du pilotage et/ou de la conduite de projet dans les domaines de l'infrastructure et du bâtiment ;
- Du pôle Eau-assainissement chargé de l'organisation des services de l'eau et de l'assainissement (collectif et non-collectif) ;
- Du service déchets ;
- D'un technicien en charge de l'élaboration du plan de maintenance et du suivi de l'énergie.

Concernant le pôle Travaux Maintenance, ses missions consistent à entretenir l'ensemble du patrimoine communautaire.

En 2018, ce patrimoine était composé de :

- 175 bâtiments répartis sur 35 communes (crèches, sites sportifs, multiple ruraux, centres de loisirs, équipements touristiques...) ;
- Plus de 300 km de voirie, principalement sur l'ex. communauté de Grande Champagne ;
- Environ 120 sites espaces verts répartis sur 38 communes.

◆ Pour les **bâtiments**, une équipe de 7 agents est chargée de la maintenance courante, mais assure également toute la logistique pour le compte de la communauté et notamment l'installation des équipements touristiques. En parallèle, ce pôle gère tout le suivi des contrats de maintenance ainsi que les travaux de réparation en entreprise.
Pour 2018, cela représente 350 000 € pour la maintenance et 525 000 € pour les travaux de gros entretien du patrimoine, à quoi il faut ajouter 65 000 € de fourniture pour la régie.

◆ Pour la **voirie**, l'équipe était constituée de 5 agents en 2018 et a assuré les missions de fauchage des accotements des voiries communautaires, de réfection de chemins blancs, de point à temps ainsi que d'entretien courant.

◆ Enfin, l'équipe **espaces verts** est composée de 8 agents en charge de l'entretien des sites communautaires.
À noter qu'en 2018, la gestion de 40 sites était confiée à des entreprises pour un montant de 150 000 €, 15 sites étaient confiés à des communes membres, le reste étant entretenu par la régie dans un objectif de gestion raisonnée.

◆ Concernant le **Pôle Ingénierie,** 5 agents effectuent des missions de conduite d'opération et de pilotage de projets d'aménagement, de construction et de réhabilitation en bâtiment et infrastructures, dans tous les domaines d'intervention de l'agglomération.

En 2018, le dossier phare fut l'achèvement des travaux de construction du centre aquatique X'Eau, inauguré en avril.

En parallèle, plusieurs chantiers ont débuté en 2018, pour un achèvement en 2019 : centre de loisirs de Jarnac, travaux de confortement de sécurité au château de Bouteville, la création d'une partie de la Flow Vélo à Bourg-Charente. La traversée du bourg de Guîtres à Chassors a également été lancée ; Grand Cognac agissant dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune.

D'autres ouvrages étaient en phase de consultation d'entreprises fin 2018 pour une réalisation des travaux en 2019, à l'instar de la base de loisirs d'Angeac-Champagne ou de l'aménagement de l'office de tourisme de Jarnac.

Certains autres projets étaient en phase d'études de conception : la création de la première partie des 35 km de la Flow Vélo, la plaine des sports de Jarnac, l'Université des spiritueux à Segonzac, l'extension de la Zone d'activités du Fief de la Couture à Genté, la requalification de la Zone d'activités du Fief du Roy.

D'autres encore étaient entre des phases d'études de faisabilité, de programmation ou de diagnostic : restauration/réaffectation du château de Bouteville, réhabilitation de la piscine de Jarnac, réhabilitation des vestiaires du stade de Crouin, aménagement du parc des sports de Cognac, extension de l'hôtel de communauté.









Pôle **Ressources**

Au sein du Pôle Ressources, outre la Direction des Ressources Humaines, le Pôle Affaires juridiques supervise l'ensemble des aspects juridiques, le Pôle financier suit l'ensemble des aspects budgétaires et financiers, tandis que le Service Systèmes d'information et de télécommunications gère l'informatique et les télécommunications.

Concernant le **Pôle Affaires juridiques**, certains services sont organisés en services communs : ceux-ci relèvent de Grand Cognac, mais sont partagés avec les communes du territoire communautaire qui souhaitent y recourir. Cela permet aux communes membres de bénéficier de l'expertise de Grand Cognac, et de s'inscrire dans une démarche de solidarité territoriale.

◆ **Le service commun conseil juridique** apporte des informations sur toute question juridique impliquant la commune concernée. En 2018, dix communes ont été accompagnées dans le cadre du service commun, et 300 réponses ont été apportées aux services communautaires.

◆ **Le service commun d'accompagnement à l'archivage** assiste gratuitement les communes adhérentes dans le suivi des règles de la politique d'archivage. À ce titre, le personnel de l'agglomération conseille et accompagne les communes dans leurs actions de tri des archives définitives et intermédiaires en accord avec la réglementation existante. L'élaboration d'instruments d'archivage, la rédaction des bordereaux et la mise en œuvre des tableaux de gestion sont également du ressort de Grand Cognac. Dix diagnostics d'archives communales ont été réalisés en 2018.

◆ **Le service marchés publics** accompagne les services dans la réalisation des marchés publics et délégations de service public (au total, 43 en 2018).

◆ Concernant les **assemblées**, huit bureaux communautaires et neuf conseils ont été organisés en 2018. Au total, 492 délibérations du conseil communautaire ont été adoptées, ainsi que 32 décisions du bureau communautaire.

◆ **Le Pôle financier** accompagne les services durant toute la préparation budgétaire mais également dans leur quotidien pour la gestion des 25 budgets de l'agglomération. En 2018, il a pris en charge plus de 12 000 factures et émis près de 25 000 mandats et titres. Le délai moyen de mandatement s'établit à 21 jours.

◆ L'activité du **Service Systèmes d'information et de télécommunications**, pour sa part, a consisté tant à l'accompagnement au quotidien des agents dans leur usage des outils informatiques, téléphoniques et numériques.

De manière générale, l'ensemble des agents ont été mobilisés en 2018 en ce qui concerne la préparation des transferts et détransferts de compétences.



Les Assemblées en 2018 en chiffres

8
bureaux communautaires

9
conseils communautaires

492
délibérations

32
décisions



Le Pôle financier en 2018 en chiffres

12 000
factures prises en charge

25 000
mandats et titres émis





Grand Cognac, comme toute autre collectivité ou établissement public, est soumis à une règlementation en matière d'achats.

Chaque année plusieurs dizaines de **marchés** sont attribués avec des prestataires de services et des entreprises dans des domaines variés : des études, des conseils mais aussi des travaux (construction, réhabilitation, entretien...), des achats de matériels, de fournitures, de denrées...

Dès que Grand Cognac souhaite faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser des travaux, s'approvisionner en fournitures, réaliser une prestation de service, celui-ci doit se conformer à la règlementation en vigueur. Lorsque la prestation sollicitée est supérieure à 25 000 € HT, la collectivité publie un avis de publicité sur une plateforme dédiée aux marchés publics, marches.publics.fr, à l'aide de son « profil d'acheteur ».

ℹ www.grand-cognac.fr/comprendre-lagglo/les-marches-publics



FONCTIONNEMENT

Tendances des dépenses

Montant total des dépenses de la section de fonctionnement du budget principal :

43 498 546 €

	Montant 2018	Part dans les dépenses totales
Charges à caractère général	**5 155 509 €**	**12 %**
Charges de personnel	**11 358 810 €**	**26 %**
Part du budget reversé aux communes	**18 850 573 €**	**43 %**
... dont dotation de solidarité communautaire	5 648 100 €	13 %
Autres charges de gestion courante	**5 546 753 €**	**13 %**
... dont subventions aux associations	2 002 146 €	5 %

Tendances des recettes

Montant total des recettes de la section de fonctionnement du budget principal :

48 167 253 €

	Montant 2018	Part dans les dépenses totales
Dotations et participations	**8 787 123 €**	**18 %**
Produits fiscaux	**35 257 048 €**	**73 %**
Produits des services	**3 116 423 €**	**6,5 %**

Résultat de l'exercice

4 668 706 €

INVESTISSEMENT

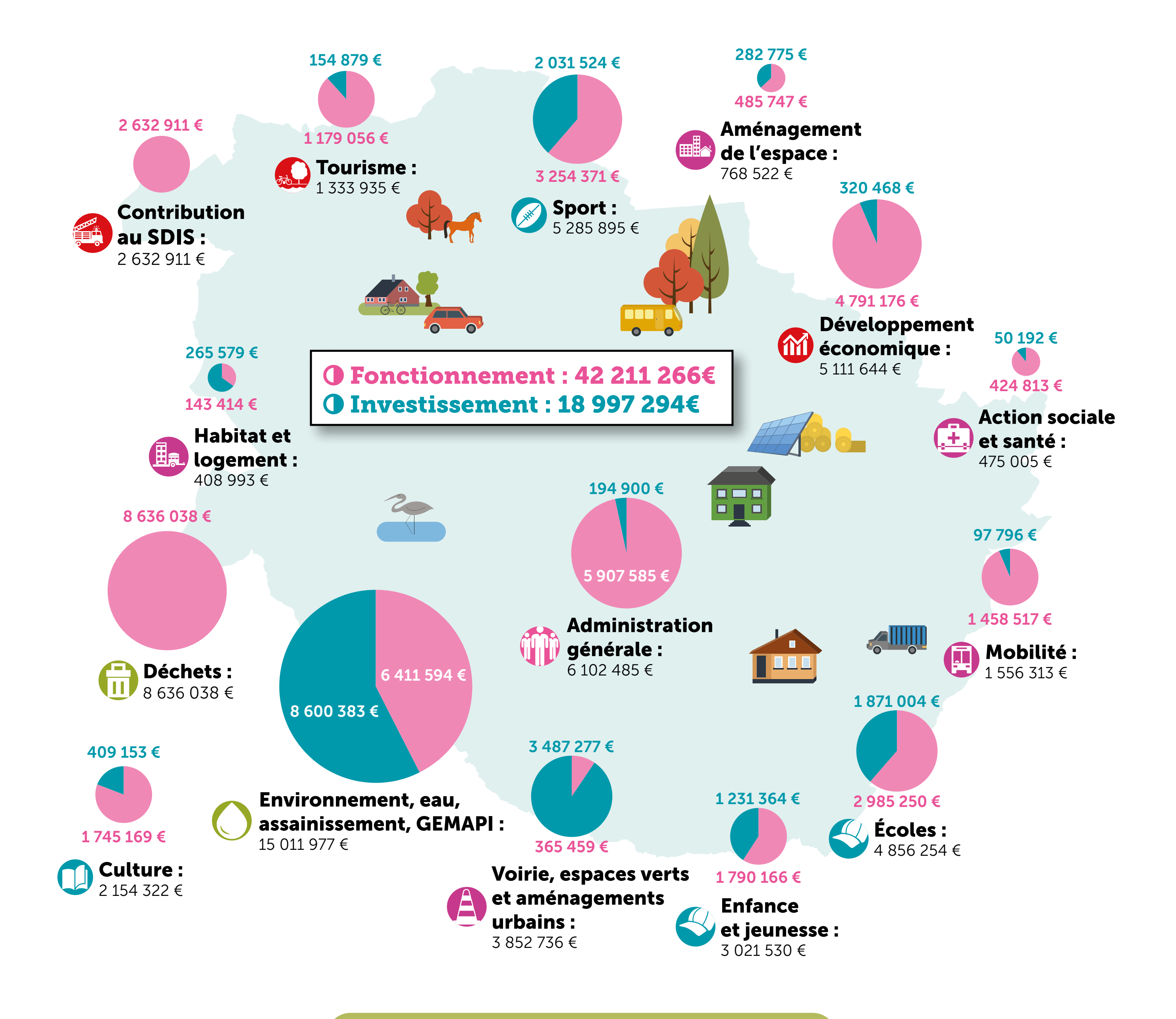
Les principaux investissements réalisés en 2018

Projet	Montant investi en 2018	Montant total de l'opération
Base de loisirs d'Angeac-Champagne	15 621 €	**500 000 €**
Fleuve Charente	229 971 €	**2 570 742 €**
Flow Vélo	125 089 €	**4 500 000 €**
Centre de loisirs de Jarnac	1 043 233 €	**2 500 000 €**
Château de Bouteville	23 152 €	**2 737 100 €**
Déviation Villesèche - La Vigerie	775 380 €	**2 659 459 €**
Documents d'urbanisme communaux	74 403 €	**200 000 €**
LGV	36 489 €	**3 297 900 €**
PLUi	169 248 €	**800 000 €**
Voirie communautaire	700 733 €	**1 000 000 €**
Centre aquatique X'EAU	1 687 714 €	**22 106 000 €**
Plaine des sports à Jarnac	46 063 €	**3 000 000 €**
Stade Claude Boué	73 824 €	**4 641 748 €**
Aménagements urbains des Vauzelles	611 657 €	**6 855 657 €**
Entretien du patrimoine communautaire	223 000 €	**2 500 000 €**

Montant total de la section d'investissement du budget principal :

12 688 253 €

Dépenses par thématique



Résultats financiers

Les élus ont pris la décision de créer Grand Cognac à compter du 1er janvier 2017. L'analyse de la rétrospective financière a montré que, globalement, la situation de chacune des communautés de communes était fragile, que les marges de chacune s'amenuisaient. En réalité même, chacune des anciennes communautés de communes aurait eu à réorienter sa stratégie financière. Avec la fusion, c'est Grand Cognac qui a été amené à prendre ces décisions.

Il y a un an, par le vote du budget, les élus communautaires ont collectivement décidé d'une stratégie de redressement des comptes de Grand Cognac à l'horizon 2022. Celle-ci vise les objectifs suivants :

- Dégager une capacité d'autofinancement de 10 %,
- Réduire l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 50 % sur une période de 3 ans,
- Limiter le niveau des subventions d'équilibre aux budgets annexes à celui de 2017,
- Contenir la pression fiscale,
- Limiter la capacité de désendettement,
- Limiter le besoin de financement à 45 000 000 € sur 5 ans.

Le bilan de l'année 2018 montre que le cap a été tenu, par l'atteinte des objectifs financiers, et par la trajectoire des indicateurs de redressement.

- Encours de la dette : 21 978 544 €.
- Capacité d'autofinancement brute : 6 545 758,32 €, soit 13,61 %. Ce taux très satisfaisant (la normale étant de 10 % à 12 %) résulte d'une part d'un choix fort de gestion (réduction de 50 % de la dotation de solidarité communautaire, DSC, sur 3 ans) et des rôles supplémentaires perçus par la collectivité.
- Capacité de désendettement : 3,36 ans (elle doit être au maximum comprise entre 8 et 12 ans).
- Pas de recours à l'emprunt en 2018 pour financer les investissements.



Directeur de la publication : Jérôme Sourisseau
Rédaction : Grand Cognac
Mise en page : Le Zèbre (www.zebre.net)
Photos de couverture : JP Bouron - J. Hasse
Photos pages intérieures : S. Bar, JP Bouron, S. Charbeau, T. Duqueroix, J. Hasse, B. Leroy, F. Schäck, A. Stapf, Grand Cognac, Adobestock, Fotolia
Impression : Deplanque Impression (Mainxe-Gondeville)
Novembre 2019



4 SITES DE PROXIMITÉ

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ DE GRAND COGNAC
6 rue de Valdepeñas, CS10216
16111 COGNAC Cedex
05 45 36 64 30

Site administratif de Genté
5 route de la Mairie
16130 GENTÉ
05 45 83 47 99

Site administratif de Jarnac
1 rue du Port
16200 JARNAC
05 45 81 76 01

Site administratif de Segonzac
Rue du Chape, ZA du Malestier
16130 SEGONZAC
05 45 35 12 29

Retrouvez les coordonnées des différents services et équipements de Grand Cognac sur le site Internet

www.grand-cognac.fr/comprendre-lagglo/les-services



Horaires d'ouverture des sites administratifs

Du lundi au jeudi
De 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30

Le vendredi
De 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00

contact@grand-cognac.fr
www.grand-cognac.fr